

40	20/05/2019	BE 0403.219.397	70	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19140.00103	C 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **SOFINA S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Rue de l'Industrie

N°: 31

Boîte:

Code postal: 1040

Commune: Etterbeek

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0403.219.397

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

29-05-2015

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

02-05-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

au

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 6.1, C 6.2.1, C 6.2.2, C 6.2.4, C 6.2.5, C 6.3.4, C 6.3.6, C 6.8, C 6.17, C 6.20, C 9, C 11, C 12, C 13, C 14, C 15, C 16

<p style="text-align: center;">LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</p>
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

MONSIEUR VEREY David

Airlie Gardens 3
W 8 7AJ Londres
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 06-05-2016

Fin de mandat: 07-05-2020

Président du Conseil d'Administration

MONSIEUR LANCKSWEERT Dominique

Queen's Gate 56
SW7 5JW London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Vice-président du Conseil d'Administration

MONSIEUR BOËL Harold

Avenue des Orangers 16
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 06-05-2016

Fin de mandat: 02-05-2019

Administrateur délégué

MONSIEUR BOËL Nicolas

Avenues des Grands Prix 75/14
1150 Woluwé-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

MONSIEUR EMSENS Jacques

Stevensvennen 101
3920 Lommel
BELGIQUE

Début de mandat: 04-05-2017

Fin de mandat: 07-05-2020

Administrateur

MONSIEUR SINGH Analiyt

Auranzeb Road 15
110011 New Delhi
INDE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 05-05-2022

Administrateur

MADAME PLOIX Hélène

N°	BE 0403.219.397		C 2.1
----	-----------------	--	-------

Quai des Orfèvres 42
75001 Paris
FRANCE

Début de mandat: 02-05-2014

Fin de mandat: 03-05-2018

Administrateur

MONSIEUR VERHOFSTADT Guy

Lievestraat 2
9000 Gent
BELGIQUE

Début de mandat: 07-05-2015

Fin de mandat: 02-05-2019

Administrateur

MONSIEUR TILMANT Michel

Rue du Moulin 10
1310 La Hulpe
BELGIQUE

Début de mandat: 04-05-2017

Fin de mandat: 05-05-2021

Administrateur

MONSIEUR PEUGEOT Robert

Boulevard Suchet 7
75016 Paris
FRANCE

Début de mandat: 07-05-2015

Fin de mandat: 02-05-2019

Administrateur

COMTE DE MEEÛS D'ARGENTEUIL Laurent

Howley Place 6
W2 1XA London
ROYAUME-UNI

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

MADAME SIOEN Michèle

Astridlaan 14
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 05-05-2022

Administrateur

MADAME STRÖMBERG Charlotte

Skogsvägen 20
122 62 Enskede
SUEDE

Début de mandat: 04-05-2017

Fin de mandat: 07-05-2020

Administrateur

MADAME CIOLI Laura

Via De Grassi Giovannino 8
20123 Milano
ITALIE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

MADAME LANGENBUCHER Anja

Bleibtreustrasse 15
10623 Berlin
ALLEMAGNE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

N°	BE 0403.219.397		C 2.1
----	-----------------	--	-------

MADAME SOUBIE Catherine

Boulevard Saint-Michel 141
75005 Paris
FRANCE

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

MADAME YORK Gwill

Fayerweather Street 16
02138 Cambridge
ETATS-UNIS

Début de mandat: 03-05-2018

Fin de mandat: 06-05-2021

Administrateur

DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL (B00025)

BE 0429.053.863
Gateway building, Luchthaven Brussels Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

Début de mandat: 04-05-2017

Fin de mandat: 07-05-2020

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MONSIEUR NYS Eric (A01773)

Gateway building, Luchthaven Brussels Nationaal 1/J
1930 Zaventem
BELGIQUE

N°	BE 0403.219.397		C 2.2
----	-----------------	--	-------

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20		
Actifs immobilisés		21/28	1.927.764.182	1.979.577.459
Immobilisations incorporelles	6.2	21	7.286	21.320
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	10.542.315	11.072.957
Terrains et constructions		22	10.090.961	10.540.774
Installations, machines et outillage		23	12.433	14.219
Mobilier et matériel roulant		24	267.168	324.633
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	171.753	193.331
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.917.214.582	1.968.483.181
Entreprises liées	6.15	280/1	488.951.195	441.796.187
Participations		280	485.351.195	438.196.187
Créances		281	3.600.000	3.600.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	1.266.095.266	1.320.275.550
Participations		282	1.259.452.637	1.313.950.027
Créances		283	6.642.629	6.325.523
Autres immobilisations financières		284/8	162.168.121	206.411.444
Actions et parts		284	162.167.959	206.247.209
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	161	164.236
Actifs circulants		29/58	900.423.202	940.485.419
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	398.835.713	235.076.144
Créances commerciales		40	50	19.509
Autres créances		41	398.835.663	235.056.635
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	258.249.559	205.611.739
Actions propres		50	63.214.494	56.202.993
Autres placements		51/53	195.035.065	149.408.746
Valeurs disponibles		54/58	242.838.234	499.593.949
Comptes de régularisation	6.6	490/1	499.696	203.586
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.828.187.385	2.920.062.878

N°	BE 0403.219.397	C 3.2
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Capitaux propres			<u>2.620.152.509</u>	<u>2.532.178.914</u>
Capital	6.7.1	10/15	79.734.940	79.734.940
Capital souscrit		10	79.734.940	79.734.940
Capital non appelé		100		
Primes d'émission		101	4.419.858	4.419.858
Plus-values de réévaluation		11		
Réserves		12	1.382.575.911	1.211.419.233
Réserve légale		13	7.973.494	7.973.494
Réserves indisponibles		130	88.034.780	81.023.278
Pour actions propres		131	63.214.494	56.202.993
Autres		1310	24.820.285	24.820.285
Réserves immunisées		1311	186.567.637	186.778.345
Réserves disponibles		132	1.100.000.000	935.644.116
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	133	1.153.318.681	1.236.498.256
Subsides en capital		14	103.118	106.627
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		15		
Provisions et impôts différés		16	<u>10.109.163</u>	<u>9.558.287</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	7.974.449	7.315.075
Pensions et obligations similaires		160	7.974.449	7.315.075
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	2.134.714	2.243.212
Impôts différés		168	197.925.712	378.325.677
Dettes		17/49		
Dettes à plus d'un an	6.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	197.917.254	373.932.699
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.550.503	1.459.103
Fournisseurs		440/4	1.550.503	1.459.103
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	13.956.293	2.262.313
Impôts		450/3	236.876	313.186
Rémunérations et charges sociales		454/9	13.719.417	1.949.127
Autres dettes		47/48	182.410.458	370.211.283
Comptes de régularisation	6.9	492/3	8.459	4.392.978
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>2.828.187.385</u>	<u>2.920.062.878</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	10.069.795	7.496.633
Chiffre d'affaires	6.10	70	2.398.690	2.330.176
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	6.097.993	4.113.516
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	1.573.113	1.052.941
Coût des ventes et des prestations		60/66A	40.392.523	19.340.539
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	15.476.229	11.786.456
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	21.224.232	9.252.128
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	597.004	601.654
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	659.375	-3.703.752
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.435.684	1.404.054
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-30.322.728	-11.843.906
Produits financiers		75/76B	278.878.232	1.117.788.307
Produits financiers récurrents		75	69.605.629	945.014.246
Produits des immobilisations financières		750	48.960.308	891.744.449
Produits des actifs circulants		751	2.105.253	91.516
Autres produits financiers	6.11	752/9	18.540.068	53.178.281
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	209.272.603	172.774.061
Charges financières		65/66B	61.077.733	26.027.676
Charges financières récurrentes	6.11	65	5.296.124	13.845.308
Charges des dettes		650	19.275	57.196
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	5.276.849	13.788.112
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	55.781.609	12.182.367
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	187.477.770	1.079.916.725
Prélèvements sur les impôts différés		780	108.498	188.556
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	2.194.825	533.319
Impôts		670/3	2.194.825	582.262
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77		48.942
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	185.391.443	1.079.571.962
Prélèvements sur les réserves immunisées		789	210.708	210.708
Transfert aux réserves immunisées		689		25.837.165
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	185.602.151	1.053.945.504

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	1.422.100.407	1.329.916.109
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	185.602.151	1.053.945.504
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	1.236.498.256	275.970.605
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	171.367.386	
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	171.367.386	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	1.153.318.681	1.236.498.256
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	97.414.339	93.417.854
Rémunération du capital	694	95.410.714	91.496.429
Administrateurs ou gérants	695	2.003.625	1.921.425
Employés	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	294.544
8022		
8032		
8042		
8052	294.544	
8122P	XXXXXXXXXX	273.224
8072	14.034	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	287.259	
211	<u>7.286</u>	

N°	BE 0403.219.397	C 6.3.1
----	-----------------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Terrains et constructions			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	17.394.859
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	17.394.859	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	6.854.085
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	449.814	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	7.303.899	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22	10.090.961	

N°	BE 0403.219.397	C 6.3.2
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Installations, machines et outillage			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXXX	22.031
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162		
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	22.031	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	XXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	XXXXXXXXXXX	7.811
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.787	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	9.598	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	23	12.433	

N°	BE 0403.219.397	C 6.3.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Mobilier et matériel roulant			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.350.609
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	52.327	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.402.936	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	1.025.976
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	109.791	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.135.768	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	24	267.168	

N°	BE 0403.219.397	C 6.3.5
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	282.829
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	282.829	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	XXXXXXXXXX	89.497
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	21.578	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	111.075	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	26	171.753	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXXXX	451.240.497
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	189.408.374	
Cessions et retraits	8371	140.420.466	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	500.228.405	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXXXX	13.044.310
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	7.560.227	
Reprises	8481	636.381	
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	5.090.946	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	14.877.210	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	280	485.351.195	
Entreprises liées - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281P	XXXXXXXXXXXX	3.600.000
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	281	3.600.000	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8651		

N°	BE 0403.219.397	C 6.4.2
----	-----------------	---------

Entreprises avec lien de participation - Participations, actions et parts

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	1.347.416.481

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362 90.753.171

Cessions et retraits

8372 117.328.863

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392 **1.320.840.790**

Plus-values au terme de l'exercice

8452P XXXXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P	XXXXXXXXXX	33.466.454
-------	------------	------------

Mutations de l'exercice

Actées

8472 31.366.748

Reprises

8482 726.105

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502 2.718.944

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522 **61.388.153**

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P	XXXXXXXXXX	
-------	------------	--

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

282 **1.259.452.637**

Entreprises avec lien de participation - Créances

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

283P	XXXXXXXXXX	6.325.523
------	------------	-----------

Mutations de l'exercice

Additions

8582 317.106

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

Valeur comptable nette au terme de l'exercice

283 **6.642.629**

Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice

8652		
------	--	--

N°	BE 0403.219.397	C 6.4.3
----	-----------------	---------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Autres entreprises - Participations, actions et parts			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	224.967.038
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	26.826.679	
Cessions et retraits	8373	58.548.814	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	193.244.903	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	18.719.830
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	15.540.812	
Reprises	8483	57.228	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	3.126.470	
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	31.076.944	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	284	162.167.959	
Autres entreprises - Créances			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8P	XXXXXXXXXX	164.236
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603	164.075	
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	285/8	161	
Réductions de valeur cumulées sur créances au terme de l'exercice	8653	339.570	

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.1
----	-----------------	---------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
ADVENT MANAGEMENT BELGIUM BE 0423.386.786 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires	1	0,01	99,99	31-12-2018	EUR	182.588.668	-18.070.110
INTEREALTY FIN. Société anonyme Schiphol Boulevard 231B 1118 Schiphol PAYS-BAS	Actions Ordinaires	1	0,01	99,99	30-09-2018	EUR	37.433.379	-77.705
SOFINA ASIA PRIVATE Limited Company Amoy Street 03-01 069928 Singapour SINGAPOUR	Actions ordinaires	10.000	100		31-12-2018	SGD	1.502.447	244.547
SOFINA CAPITAL Société anonyme Rue Léon Laval 12 3372 Leudelange LUXEMBOURG	Actions ordinaires	5.872.576	100		31-12-2018	EUR	1.521.166.100	9.507.042
SOFINA US Limited Company Federal Street 160 MA02110 Boston ETATS-UNIS	Units	802.000	100		31-12-2018	USD	84.816.864	4.616.864
ADVENT BELGIUM BE 0423.759.940					31-12-2018	EUR	24.094	2.234

N°	BE 0403.219.397						C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	---------

Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions ordinaires A et B	50.000	100				
BIOTECH DENTAL FR Société par actions simplifiée Allée de Craponne 305 13300 Salon De Provence FRANCE	Actions préférentielles catégorie A	6.154.900	24,75		31-12-2017	EUR	18.199.829 371.118
GROUPE PETIT FORESTIER Société anonyme Route de Tremblay 11 93420 Villepinte FRANCE	Actions Ordinaires	1.244.172	43,21		31-12-2017	EUR	362.629.865 40.969.123
BIOMERIEUX Société anonyme Chemin de l'Orme 376 69280 Marcy L'Etoile FRANCE	Actions Ordinaires	2.506.857	2,12		31-12-2017	EUR	1.018.600.000 109.200.000
ETN FRANZ COLRUYT BE 0400.378.485 Société anonyme Edingensesteenweg 196 1500 Halle BELGIQUE	Actions ordinaires	7.280.000	5,07		31-03-2018	EUR	1.495.094.833 194.288.420
DANONE Société anonyme Rue du Helder 15 75017 Paris FRANCE	Actions ordinaires	7.107.393	1,04		31-12-2017	EUR	13.181.000.000 176.000.000
DECEUNINCK BE 0405.548.486 Société anonyme Brugsesteenweg 374 8800 Roeselaere BELGIQUE					31-12-2017	EUR	174.762.995 -5.424.312

N°	BE 0403.219.397		C 6.5.1
----	-----------------	--	---------

	Actions Ordinaires	9.461.513	6,92					
GL EVENTS Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE	Actions ordinaires	4.768.057	15,9		31-12-2017	EUR	333.707.000	3.546.000
IPSOS Société par actions simplifiée Rue du Val de Marne 35 75013 Paris FRANCE	Actions ordinaires	1.121.533	2,52		31-12-2017	EUR	701.461.082	87.289.652
M. CHAPOUTIER Société anonyme Avenue du Docteur Durand 18 26600 Tain l'Hermitage FRANCE	Actions Ordinaires	3.124	14,2		31-12-2017	EUR	56.942.000	2.613.000
M.M.C. Société anonyme Avenue du Docteur Paul Durand 18 26600 TAIN HERMITAGE FRANCE	Actions ordinaires	15.256	19,83		31-12-2017	EUR	37.899.000	911.000
MERIEUX NUTRISCIENCES Corporation East Wacker Drive 111 2300 Chicago ETATS-UNIS	Common A Shares	35.228	15,14		30-09-2018	USD	383.254.000	25.158.000
MERSEN Société anonyme Place des Voges 2 92051 La Défense Cedex FRANCE	Actions Ordinaires	745.690	3,61		31-12-2017	EUR	374.677.000	18.137.000
ORPEA Société anonyme Rue de la Santé 115 75013 Paris					31-12-2017	EUR	863.723.932	111.201.810

N°	BE 0403.219.397							C 6.5.1
----	-----------------	--	--	--	--	--	--	---------

FRANCE	Actions Odynaires	2.380.000	3,68					
POLYGONE Société anonyme Quai Rambaud 59 69002 Lyon FRANCE	Actions ordinaires	146.243	15,62		31-12-2017	EUR	178.837.273	17.139.012
RAPALA Société anonyme Arabianranta 6 00560 Helsinki FINLANDE	Actions ordinaires	7.500.000	19,23		31-12-2017	EUR	40.329.000	-1.390.637
SOFINDEV II BE 0477.221.588 Société anonyme Rue de l'Industrie 29 1040 Etterbeek BELGIQUE	Parts sociales A & B	1	0,01	41,6	31-12-2017	EUR	97.569	-19.409
SPARTOO Société par actions simplifiée Rue Henri Barbusse 16 31800 Grenoble FRANCE	Actions ordinaires, ordinaires A, B & D	514.277	18,13		31-12-2017	EUR	28.150.496	1.455.940
EREDENE CAPITAL Société anonyme 7 Pilgrim Street EC4V London ROYAUME-UNI	Actions ordinaires	21.656.189	10		31-03-2018	GBP	18.364.000	-3.628.000

N°	BE 0403.219.397	C 6.5.2
----	-----------------	---------

LISTE DES ENTREPRISES DONT L'ENTREPRISE RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, l'entreprise précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de l'entreprise, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés;
- D. concernent une société de droit commun, une société momentanée ou une société interne.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
SOFINA CAPITAL Société anonyme Boulevard Joseph II 8A 1840 Luxembourg LUXEMBOURG	C

N°	BE 0403.219.397	C 6.6
----	-----------------	-------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

Placements de trésorerie - Autres placements

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	195.035.065	145.031.586
8686	100.035.065	100.031.586
8687	95.000.000	45.000.000
8688		
8689		4.377.160

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter

Intérêts courus à recevoir

Produits à recevoir

Exercice
271.151
129.014
98.136

N°	BE 0403.219.397	C 6.7.1
----	-----------------	---------

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Etat du capital

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	79.734.940
100	79.734.940	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
Actions ordinaires

Codes	Montants	Nombre d'actions
	79.734.940	34.250.000
8702	XXXXXXXXXX	20.278.378
8703	XXXXXXXXXX	13.971.622

Actions nominatives
Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	1.323.956
8722	568.703
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

Structure de l'actionariat

La dernière déclaration relative à l'actionariat de la Société a été notifiée le 21 août 2018 par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés et a été effectuée dans le cadre de la loi du 1er avril 2007 relative aux Offres Publiques d'Acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés agissent de concert au sens de la loi précitée. Elles détenaient à cette date des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

	Nombre	%
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,32%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,50%</i>
Sofina SA (actions propres)	619.306	1,81%
Total	19.284.323	56,31%

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur l'Union Financière Boël SA, ni sur la Société de Participations Industrielles SA, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre SA.

La Société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans les plans d'intéressement (Long Term Incentive Plan) à destination des membres du management en vigueur depuis le 1er janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes: la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de 80 millions EUR du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de 90 millions EUR et de 50 millions EUR du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de Caisse d'un montant de 100 millions EUR du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina. Ces clauses de changement de contrôle ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 4 mai 2017.

La Sofina détenait 568.703 actions propres au 31 décembre 2018 représentant 1,66% de son capital social.

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF
Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an, en fonction de leur durée résiduelle
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

Dettes garanties
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	

N°	BE 0403.219.397	C 6.9
----	-----------------	-------

Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	227.562
450	9.314
9076	
9077	13.719.417

Comptes de régularisation

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

Charges d'exploitation

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration

DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour l'entreprise

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	44	43
9087	43,9	40,9
9088	73.433	67.120
620	18.119.000	6.595.246
621	1.569.491	1.423.299
622	1.098.215	906.328
623	437.525	327.255
624		
635	659.375	-3.703.752
9110		
9111		
9112		
9113		
9115	681.849	
9116	22.474	3.703.752
640	1.788.053	839.965
641/8	647.631	564.089
9096		
9097	0,1	
9098	228	
617	8.216	

RÉSULTATS FINANCIERS

Produits financiers récurrents

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Plus-values de change réalisées

Produits financiers divers

Revenus d'options

Ecart de conversion

Charges financières récurrentes

Amortissement des frais d'émission d'emprunts

Intérêts portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Moins-values de change réalisées

Frais relatifs au portefeuille

Frais sur dérivés

Moins-values réalisées sur actifs circulants

Ecart de conversion

Frais bancaires

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	3.509	3.509
9126		
	424.722	599.157
	22	4.092
	17.288.197	52.401.193
	36	
6501		
6503		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	3.774.160	1.413.383
	144.207	186.104
	75.415	11.234.133
	578.549	164.034
	47.185	163.327
	578.295	537.525

N°	BE 0403.219.397	C 6.12
----	-----------------	--------

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits non récurrents	76	<u>210.845.715</u>	<u>173.827.002</u>
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1.573.113	1.052.941
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		634.596
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.573.113	418.344
Produits financiers non récurrents	76B	209.272.603	172.774.061
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	1.419.715	47.689.901
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	207.852.888	125.084.160
Autres produits financiers non récurrents	769		
Charges non récurrentes	66	<u>55.781.609</u>	<u>12.182.367</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	55.781.609	12.182.367
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	54.631.862	11.117.527
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels - dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	1.149.748	1.020.565
Autres charges financières non récurrentes	668		44.276
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

N°	BE 0403.219.397	C 6.13
----	-----------------	--------

IMPÔTS ET TAXES

Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Réductions et reprises de réductions de valeur sur actions et parts
Plus et moins values sur actions et parts
Revenus définitivement taxés

Codes	Exercice
9134	2.194.825
9135	6.275.697
9136	4.080.871
9137	
9138	
9139	
9140	
	53.048.072
	-207.435.211
	-43.510.284

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
Revenus définitivement taxés

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	4.776.531
9142	
	4.776.531
9144	

Taxes sur la valeur ajoutée et impôts à charge de tiers

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	261.486	82.278
9146	1.147.443	522.597
9147	3.481.193	4.687.961
9148	12.790.044	12.261.732

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise

Garanties réelles

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
- Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription
- Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés
- Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

Engagements importants de cession d'immobilisations

Marché à terme

- Marchandises achetées (à recevoir)
- Marchandises vendues (à livrer)
- Devises achetées (à recevoir)
- Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9171	
9181	
9191	
9201	
9162	
9172	
9182	
9192	
9202	
9213	
9214	
9215	
9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

Exercice

Montant, nature et forme des litiges et autres engagements importants

- Débiteurs pour crédits octroyés à l'entreprise
- Droits de préemption consentis et conventions diverses

Exercice
320.000.000
1.177.898.683

N°	BE 0403.219.397	C 6.14
----	-----------------	--------

Régimes complémentaires de pension de retraite ou de survie instaurés au profit du personnel ou des dirigeants

Description succincte

La société accorde aux membres de son personnel, dans le cadre d'un règlement de pension, un régime complémentaire de pension de retraite et de survie qui est couvert par une assurance groupe. Une provision couvre l'écart entre d'une part la valeur actualisée en fin d'exercice des engagements de la société calculée sur base des services passés et des traitements projetés et, d'autre part l'estimation.

Mesures prises pour en couvrir la charge

Pensions dont le service incombe à l'entreprise elle-même
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées
 Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

Nature et impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

Engagements d'achat ou de vente dont la société dispose comme émetteur d'options de vente ou d'achat

Exercice

Nature, objectif commercial et conséquences financières des opérations non inscrites au bilan

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

Autres droits et engagements hors bilan dont ceux non susceptibles d'être quantifiés

Exercice

N°	BE 0403.219.397	C 6.15
----	-----------------	--------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises liées			
Immobilisations financières	280/1	488.951.195	441.796.187
Participations	280	485.351.195	438.196.187
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281	3.600.000	3.600.000
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	78.463.071	267.787.017
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	78.463.071	267.787.017
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	94.900	
Produits des actifs circulants	9431	2.029.072	
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461	4.096	2.835
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481	4.431.814	
Moins-values réalisées	9491		
Entreprises associées			
Immobilisations financières	9253	178.032.436	128.032.436
Participations	9263	178.032.436	128.032.436
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
Autres entreprises avec un lien de participation			
Immobilisations financières	9252	1.088.062.830	1.192.243.114
Participations	9262	1.081.420.201	1.185.917.591
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282	6.642.629	6.325.523
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Exercice

N°	BE 0403.219.397		C 6.15
----	-----------------	--	--------

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société
Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

Les administrateurs et gérants, les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci ou les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	53.900
95061	57.799
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0403.219.397		C 6.18.1
----	-----------------	--	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

N°	BE 0403.219.397	C 6.18.2
----	-----------------	----------

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 134, §4 et §5 du Code des sociétés

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9507	64.300
95071	57.799
95072	
95073	
9509	118.779
95091	15.450
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 134 du Code des sociétés

N°	BE 0403.219.397	C 6.19
----	-----------------	--------

Règles d'évaluation

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ces frais et immobilisations font, en principe, l'objet d'amortissements aux taux fiscalement admis le plus élevés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement au taux maximal fiscalement admis.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, compte tenu des montants restant éventuellement à libérer, globalement ou par lots identifiés. Les frais accessoires relatifs à leur cession sont enlevés du prix de cession.

A la fin de chaque exercice, une évaluation individuelle de chaque poste est effectuée, en utilisant des critères variant suivant l'importance des droits sociaux détenus dans la société concernée, de manière à refléter de façon aussi satisfaisante que possible, la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société concernée. Cette évaluation est basée sur l'une ou l'autre des valeurs traditionnellement utilisées pour de telles appréciations et, notamment, sur la valeur intrinsèque ou de rendement des sociétés à portefeuille liées et sur la quote-part dans les fonds propres, ajustée, le cas échéant, pour tenir compte d'une éventuelle différence de consolidation, pour les autres sociétés ; les entreprises cotées non liées sont cependant, en principe, évaluées sur base de leur cours de bourse en fin d'exercice tandis que la valeur retenue pour les entreprises en liquidation est basée sur leur capital de liquidation. L'évaluation ainsi établie est modifiée, le cas échéant, par la prise en considération, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société concernée.

La méthode d'évaluation ainsi retenue pour un titre est employée systématiquement d'exercice en exercice, sauf si l'évolution des circonstances interdit la poursuite de son utilisation. En ce cas, si le changement a des conséquences significatives, une mention spéciale en est faite dans l'annexe.

Lorsque cette évaluation fait apparaître, par rapport à la valeur comptable, une dépréciation durable, les titres font l'objet d'une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée. Une reprise de réduction de valeur est effectuée lorsqu'une plus-value durable est observée sur les titres qui auraient fait l'objet antérieurement d'une réduction de valeur.

Aucune réévaluation n'est, en principe, actée.

Les immobilisations financières autres que participations, actions et parts font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis.

CREANCES A PLUS D'UN AN ET CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est, en tout ou en partie, incertain ou compromis ou lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces placements et valeurs sont portés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition, frais accessoires sont pris directement en charges. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur de réalisation en fin d'exercice est le cours de bourse pour les titres cotés et la valeur vénale pour les autres actifs.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou les pertes éventuelles nés au cours de l'exercice et des exercices antérieurs.

Les provisions sont reprises en résultats dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

COMPTABILISATION DES ACTIFS ET PASSIFS EN MONNAIES ETRANGERES

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros au cours du jour de l'opération et évalués en fin d'exercice sur la base du cours de change établi par la Banque Centrale Européenne le dernier jour ouvrable de l'exercice ; pour les monnaies étrangères pour lesquelles un tel cours n'est pas publié par la Banque Centrale Européenne, le taux de change de référence est basé sur les cours des transferts bancaires à New York à cette même date.

Sont actés en autres produits financiers, ou autres charges financières, suivant le cas, les différences de change réalisées sur actifs autres qu'immobilisations financières ou titres figurant en placements de trésorerie et sur passifs, libellés en monnaies étrangères. Par ailleurs, les écarts de conversion sur ces mêmes rubriques sont actés en charges si leur solde net, par devise, est négatif et en comptes de régularisation s'il est positif.

Deloitte.



Sofina SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2018 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Sofina SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Sofina SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 4 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Sofina SA durant 2 exercices consécutifs

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2 828 187 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 185 391 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p>Valorisation du portefeuille de participations non cotées</p> <p>La société détient des participations dans des sociétés non cotées pour une valeur nette comptable de 905 MEUR (toutes présentées en immobilisations financières, dont 485 MEUR dans la rubrique « entreprises liées », 309 MEUR dans la rubrique « entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation » et 110 MEUR en « autres immobilisations financières ») représentant 32% du total des actifs et 35% de la valeur des capitaux propres.</p> <p>Conformément aux articles 45 et 66 de l'A.R. du 30 janvier 2001, les participations et les actions portées sous la rubrique " Immobilisations financières " font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.</p> <p>L'identification de moins-value ou de dépréciation durable par rapport à la valeur d'acquisition de ces immobilisations financières non cotées, pour lesquelles peu de données publiques observables sont disponibles, dépend d'estimations ou jugements significatifs de la part du management, que ce soit au niveau de la méthode d'évaluation utilisée ou des paramètres sous-tendant celle-ci.</p>	<p>Nous nous sommes assurés de la conformité des règles d'évaluation de ces participations non cotées avec les principes comptables généralement admis en Belgique.</p> <p>Nous avons analysé le processus de revue des réductions de valeur des immobilisations financières non cotées ainsi que les contrôles internes y relatifs, notamment ceux exercés par le Comité Exécutif. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces contrôles ainsi que leur mise en œuvre et ce, sur la base d'un échantillonnage.</p> <p>Aidés de nos propres spécialistes en valorisation, nous avons testé, sur la base d'un échantillonnage, la valeur de marché estimée par le management à laquelle la valeur nette comptable de ces participations a été comparée afin de déterminer si une réduction de valeur s'avérait nécessaire au 31 décembre 2018. Nous avons challengé le choix des méthodes utilisées ainsi que les hypothèses et estimations sous-jacentes.</p> <p>Nous avons réconcilié, sur la base d'un échantillonnage, les données utilisées dans les modèles de détermination de valeurs de marché, telles que les multiples de transaction utilisés, le résultat publié ou les informations provenant directement du management des sociétés dans lesquelles la participation est détenue, avec les sources externes pertinentes et disponibles.</p> <p>Nous avons vérifié la revue rétrospective des hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs de marché de ces participations afin d'en valider la pertinence.</p> <p>Nous avons recalculé, sur la base d'échantillonnage, la valeur de marché de ces participations et avons challengé le caractère durable des éventuelles pertes de valeur de ces participations par rapport à leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018.</p> <p>Nous avons vérifié que les réductions de valeur nécessaires et pertinentes avaient bien été comptabilisées au 31 décembre 2018.</p>

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des autres informations contenues dans le rapport annuel des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du conseil d'administration ;
- la déclaration de gouvernance d'entreprise
- le rapport de rémunération

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 100, § 1^{er}, 6^o/2 du Code des sociétés, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 28 mars 2019

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Eric Nys

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises
Coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid/Société coopérative à responsabilité limitée
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE 17 2300 0465 6121 - BIC GEBABEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Rapport du Conseil d'Administration

1. Environnement macro-économique

L'année 2018 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés boursiers mais également de matières premières ou de change, liée aux incertitudes géopolitiques nées de la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, du risque d'un Brexit dur, de la situation budgétaire de l'Italie ou encore de la montée des courants nationalistes, populistes et protectionnistes. Ces risques pèsent sur les attentes de croissance mondiale et les échanges commerciaux et pourraient mettre en péril les progrès réalisés ces dernières décennies en matière de coopération internationale et de lutte contre la pauvreté.

Le marché des actions aura connu une année 2018 négative, caractérisée notamment par un mois de décembre particulièrement défavorable causé tant par la décision de la Banque centrale américaine de relever son taux directeur et de garder ce cap pour 2019, que par la fermeture ponctuelle des administrations fédérales américaines. Le S&P 500 a ainsi connu sa plus forte chute en presque dix ans (-9,2%), mais aussi son rebond le plus spectaculaire en un jour (+5,0%). Sur l'ensemble de l'année, on peut souligner le recul marqué des marchés émergents asiatiques, influencés négativement par le ralentissement de la croissance économique chinoise. Ces éléments se sont traduits par des performances négatives pour la plupart des indices boursiers mondiaux : -4,8% pour le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index, -10,3% pour le MSCI Emerging Markets Net Total Return EUR Index, -5,0% pour le MSCI USA Net Total Return USD Index et -10,6% pour le MSCI Europe Net Total Return EUR Index.

Au niveau des prévisions, la Banque Mondiale prévoit dans ses « *perspectives pour l'économie mondiale* » un ralentissement de la croissance mondiale à 2,9% pour 2019 ainsi qu'une décélération du commerce international et des investissements, le maintien des tensions commerciales et un durcissement des conditions financières. Le Fonds Monétaire International ne dit pas autre chose, il fixe ses prévisions à 3,7%, réduites de 0,2% par rapport à ses prévisions d'octobre 2018 du fait notamment d'un ralentissement de l'économie au second semestre 2018 et d'un ralentissement d'optimisme sur les marchés financiers. Les deux organismes internationaux plaident notamment pour une résolution rapide des différents commerciaux ainsi que pour des mesures de stimulation des recettes intérieures et de meilleure gestion des dettes.

2. Performances de la Sofina

La valeur de la Sofina ainsi que ses performances d'une année à l'autre doivent s'apprécier au regard de l'évolution

de ses fonds propres, de son dividende, ainsi que par rapport à la différence entre ses fonds propres par action et son cours de bourse, communément exprimée sous forme de décote des holdings. Les holdings diffèrent en ce sens des autres valeurs, pour lesquelles le chiffre d'affaires et/ou le bénéfice net sont souvent les principaux indicateurs de performance.

Depuis 2016, la Société mesure sa performance sur le long terme en comparant l'évolution de ses fonds propres⁽¹⁾ à un indice de référence, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index (« MSCI ACWI »)⁽²⁾ sur une période de sept années.

Cet indice de référence est considéré comme le plus approprié en raison (i) de la stratégie d'investissement mondiale de Sofina (qui appelait une référence à un indice mondial « World Index » (« WI »)) et (ii) des investissements du groupe Sofina en Asie et dans le reste du monde (qui justifiaient le choix pour l'indice reprenant l'ensemble des pays « All Countries » (« AC »)). La base actionnariale essentiellement européenne de la Société et son admission à la cote sur Euronext Brussels ont enfin guidé le choix vers le libellé en euros de cet indice.

Sofina a réalisé une excellente performance au cours des derniers exercices au regard de l'évolution de ses fonds propres par rapport à son indice de référence, le MSCI ACWI. Ainsi, la rentabilité des fonds propres de la Sofina (dividendes bruts réinvestis) a progressé de 14,8% sur l'année écoulée alors que le MSCI ACWI a affiché une performance négative sur la même période (-4,8%). En ce qui concerne les sept derniers exercices, la performance de Sofina était de 11,6%⁽³⁾, tandis que son indice de référence affichait une performance de 10,4%.

3. Évolution des capitaux propres et résumé des états financiers

Lors de l'année écoulée, les capitaux propres consolidés de la Sofina sont passés de 5.778 millions EUR au 31 décembre 2017 à 6.544 millions EUR au 31 décembre 2018, soit respectivement 171,75 EUR et 194,28 EUR par action⁽⁴⁾.

Le bénéfice consolidé s'établit à 861,1 millions EUR, en augmentation de 72,5% par rapport aux 499,1 millions EUR lors de l'exercice 2017. Cette augmentation du bénéfice consolidé est principalement due à l'évolution de la juste valeur des participations du groupe Sofina et à l'introduction de la norme IFRS 9 telle que plus amplement décrite dans la Section 14 du présent Rapport annuel.

Au niveau des comptes sociaux de Sofina SA, les capitaux propres sont passés de 2.532 millions EUR au 31 décembre 2017 à 2.620 millions EUR au 31 décembre 2018. Le total de

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2018, Sofina a adopté le statut d'entité d'investissement selon les normes IFRS 10 et IAS 28. Depuis lors, ses fonds propres, également appelés « Net Asset Value » dans le présent Rapport annuel, correspondent à la juste valeur de ses participations ainsi que de ses filiales directes et de leurs participations et autres actifs et passifs. Afin d'assurer une meilleure comparaison de sa performance au regard des exercices antérieurs dans le présent Rapport annuel, Sofina a retraité ses fonds propres pour les exercices 2016 et 2017 selon la norme IAS 28, §18.

(2) NDEEWN Index.

(3) Calculée sur base des fonds propres publiés pour les exercices 2013 à 2015 et sur base des fonds propres retraités selon la norme IAS 28, §18 pour les exercices 2016 et 2017 (cf. point 1.2 de la Section 14 du présent Rapport annuel).

(4) Capitaux propres retraités selon la norme IAS 28, §18 pour l'exercice 2017 (cf. point 1.2 de la Section 14 du présent Rapport annuel).

l'actif figurant au bilan de l'exercice 2018 est de 2.828 millions EUR, contre 2.920 millions EUR lors de l'exercice précédent.

Les comptes sociaux enregistrent un bénéfice de 186 millions EUR au 31 décembre 2018 contre 1.080 millions EUR au 31 décembre 2017⁽¹⁾. Les immobilisations financières sont quant à elles passées de 1.968 millions EUR en 2017 à 1.917 millions EUR en 2018.

Comme les années précédentes, la Sofina a travaillé en 2018 à la gestion de sa trésorerie et au monitoring de ses coûts. Elle a également maintenu ses cinq lignes de crédit ou facilités de caisse pour un montant global au niveau du groupe de 420 millions EUR.

4. Dividende

Le Conseil proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019 d'approuver la distribution d'un dividende brut de 2,79 EUR par action⁽²⁾, comparé à un dividende brut de 2,67 EUR par action⁽³⁾ en 2017. Cette majoration du dividende brut est en ligne avec la politique de distribution appliquée depuis 1956 – année de la constitution de la Sofina actuelle – de proposer un dividende annuel brut en augmentation régulière. Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire, le dividende sera payable le lundi 13 mai 2019.

5. Actions propres et évolution de l'action Sofina

Sofina SA détenait 568.703 actions propres au 31 décembre 2018, représentant 1,66% de son capital social. Conformément à sa politique en la matière et sur base des autorisations reçues en Assemblée Générale, elle a continué ses achats opportunistes sur le marché et a réalisé plusieurs opérations d'achat en 2018 portant sur un total de 124.445 actions propres. Elle avait racheté 68.365 actions propres en 2017. Le renouvellement de l'autorisation de procéder à des rachats d'actions propres sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2019.

A titre d'information, les cours extrêmes de clôture de l'action Sofina sur Euronext Bruxelles en 2018 ont été de 131,60 EUR et de 181,60 EUR, alors que le cours s'est apprécié sur l'année de quelques 28,5% hors dividende distribué.

6. Philosophie, thèmes d'investissement et relation avec les sociétés du portefeuille

La Sofina a analysé de nombreux nouveaux dossiers en 2018, dans des géographies variées et selon ses différents styles d'investissement. Elle a également continué à soute-

nir ses participations et à être un partenaire de confiance supportant leurs projets et investissements, que ce soit de manière capitalistique ou en y apportant son expérience, ses compétences et son réseau de relations. Enfin, elle s'est retirée totalement ou partiellement de certaines participations pour lesquelles la logique de sa présence au capital ne s'imposait plus.

Elle a ainsi appliqué sa mission qui consiste à « accompagner des entrepreneurs et des familles en soutenant leurs projets de croissance par l'apport de conseils et de capital patient » et continue à implémenter la stratégie mise en place en 2014 et revue en 2018. Celle-ci se déploie au travers de différents styles d'investissement complémentaires et gérés par une équipe d'investissement sous une seule signature adoptée en 2015: « Purpose & Patience ».

La revue stratégique menée par le Conseil d'Administration en 2018 a conforté la Société dans ses choix de diversification tant géographique que sectorielle. En ce qui concerne les premiers, les résultats obtenus en Asie par le portefeuille de Sofina Croissance confirment que l'Inde, la Chine et l'Asie du Sud-Est sont des régions où Sofina est à même de déployer son capital, son savoir-faire et son réseau. Avec l'Europe, berceau historique du groupe, et les États-Unis, où sont basés la majeure partie des gestionnaires de fonds avec qui Sofina travaille, il s'agit là des principales zones géographiques d'activité. La revue stratégique a également validé le choix des thèmes sectoriels de croissance dans lesquels la Sofina estime avoir une valeur ajoutée par son expérience, sa connaissance, ses investissements passés et son tissu de relations. Elle entend ainsi continuer à déployer sa stratégie d'investissement au travers des quatre thématiques que sont les biens de consommation, les soins de santé, la digitalisation et l'éducation.

La Sofina a continué à soutenir les sociétés de son portefeuille au travers de sa présence dans leurs organes de gestion ou par les contacts réguliers qu'elle entretient avec eux et, le cas échéant, de manière capitalistique. Investisseur professionnel à long terme, Sofina met tout en œuvre pour développer son profil de partenaire de confiance pour les sociétés en croissance. Elle veille à ce titre à se rendre disponible pour ces sociétés, à participer aux réflexions stratégiques et à les tenir informées des tendances qu'elle perçoit dans les nombreux conseils et forums auxquels elle assiste.

7. Principaux investissements en 2018

Lors de l'exercice écoulé, Sofina a continué à investir au travers de ses trois styles d'investissement principaux qui sont : (i) les investissements directs minoritaires dans des

(1) Les variations exceptionnelles du bilan et du compte de résultats en 2017 par rapport aux autres exercices sont essentiellement liées aux fusions par absorption des sociétés filiales Rebelco SA et Sidro SA le 4 mai 2017.
(2) Le dividende brut exprimé sans arrondi s'élève à 2,785714 EUR.
(3) Le dividende brut exprimé sans arrondi s'élève à 2,671429 EUR.

sociétés où elle est représentée au sein des organes de gestion et au travers desquels elle poursuit une stratégie à long terme aux côtés d'entrepreneurs ou de familles, (ii) les souscriptions dans des fonds de capital-risque et de capital-développement de premier rang avec des gestionnaires vis-à-vis desquels elle entretient des relations historiques et (iii) les investissements réalisés avec des fonds ou sociétés patrimoniales proches du groupe Sofina dans des sociétés exposées aux géographies ou secteurs à plus forte croissance.

En ce qui concerne le premier style d'investissement, l'exercice écoulé a été marqué par les acquisitions suivantes par le groupe Sofina :

ï une prise de participation de 24,8% en mai 2018 dans **Biotech Dental**, une société française leader en implantologie et en dentisterie restauratrice et régénératrice avec un intérêt particulier pour les solutions numériques. Cet investissement a été réalisé dans le cadre d'une levée de fonds de 100 millions EUR visant à financer à la fois le développement de produits innovants et la stratégie de croissance en France et à l'étranger ; et

ï une prise de participation de 23,1% en août 2018 dans **Cambridge Associates**, une société américaine de gestion d'actifs au rayonnement global, assistant les fondations, les fonds de dotation, les fonds de pension ainsi que des clients privés à mettre en place et à gérer des portefeuilles d'investissement sur mesure.

Outre ces nouveaux investissements et comme annoncé dans son rapport financier semestriel 2018, la Sofina a augmenté sa participation dans certaines sociétés de son portefeuille. Ainsi, elle s'est renforcée en mars 2018 dans **The Hut Group**, le principal distributeur multisites en ligne du Royaume-Uni de compléments alimentaires protéinés et de produits de beauté, dont elle détient à présent 9,6% du capital. Elle a aussi augmenté sa participation dans d'autres sociétés du portefeuille, dont **First Eagle Investment Management**, une société de gestion d'actifs basée à New York City, et **Chapoutier**, leader parmi les producteurs de vin haut de gamme de la vallée du Rhône.

En octobre dernier, Sofina a également participé à l'augmentation de capital de **GL events**, premier groupe mondial intégré de la filière événementielle. Cette levée de fonds de 106,7 millions EUR a pour objet de financer des opérations de croissance externe du groupe GL events, principalement en Asie (Chine et Japon) et la prise en gestion de nouveaux sites.

La valeur de l'ensemble des investissements minoritaires directs à long terme en transparence⁽¹⁾ est passée de 2.973 mil-

lions EUR au 31 décembre 2017 à 3.017 millions au 31 décembre 2018, représentant environ 46% de ses fonds propres.

Le deuxième style d'investissement – qui couvre les investissements dans des fonds de capital-risque et de capital-développement, principalement aux États-Unis et en Asie – a continué à contribuer positivement aux performances de la Sofina en 2018. Il représente à ce jour quelques 30% du total des fonds propres de Sofina. En ce qui concerne sa répartition géographique, 69% du portefeuille est investi dans des fonds gérés aux États-Unis, 23% en Asie et le solde en Europe et dans le reste du monde. Sa performance est portée par un niveau encourageant de distributions et la progression des valorisations. Le groupe Sofina a souscrit pendant l'année à 52 fonds pour un montant total de 421 millions EUR, contre 29 fonds et 287 millions EUR en 2017. Parmi ceux-ci, citons de nouveaux engagements auprès de gestionnaires européens de capital-risque, secteur qui montre depuis quelques années une activité encourageante à la fois sur le niveau des rendements et sur le volume des transactions. Le montant global des engagements non appelés à fin 2018 s'élève à 830 millions EUR, contre 711 millions EUR un an plus tôt. La valeur de ces investissements en transparence est passée de 1.447 millions EUR au 31 décembre 2017 à 1.954 millions EUR au 31 décembre 2018.

Actuellement, les 20 principaux gestionnaires en portefeuille sont : Abry, Aberdeen Standard, Atomico, Bain, Battery, Crescent Asia, Draper Fisher Jurvetson, General Atlantic, H.I.G., Iconiq, Insight, IVP, Lightspeed, NEA, Sequoia (États-Unis, Inde et Chine), Silver Lake, TA Associates, Thoma Bravo, Tiger Global et Trustbridge.

En Belgique, Sofina a engagé 1 million EUR en faveur du dernier fonds Theodorus, qui soutient la création de sociétés dérivées de l'Université libre de Bruxelles (ULB). Certaines participations dans lesquelles Theodorus avait investi ont été introduites en bourse (Bone Therapeutics et Ogeda). La croissance de ces sociétés a aussi abouti à la création de quelque 500 emplois en Belgique.

Enfin, Sofina Croissance, le troisième style d'investissement qui concerne les participations dans des entreprises à forte croissance, a été particulièrement actif en 2018. Ainsi, une dizaine de nouveaux investissements ont été réalisés avec des partenaires de confiance (fonds ou sociétés patrimoniales) dans des sociétés non cotées exposées à des thèmes de croissance, en Asie (essentiellement en Inde et en Chine), aux États-Unis et en Europe. Les secteurs concernés sont principalement les biens de consommation, les soins de santé, l'éducation et la digitalisation.

Les investissements effectués en Asie lors de l'exercice 2018 sont principalement les suivants :

(1) Les règles de valorisation du portefeuille d'investissement sont plus amplement décrites dans la Section 14 du Rapport annuel sous le point 2.3 Portefeuille d'investissement en transparence.

- **Aohua**, le leader chinois de l'endoscopie industrielle, fabricant d'équipements et de biens de consommation ;
- **Bira 91**, une marque de bière indienne devenue leader sur le segment haut de gamme ;
- **MissFresh**, un acteur chinois spécialisé dans la vente en ligne et la livraison de produits alimentaires frais de haute qualité ;
- **Xinyu**, le plus grand grossiste et distributeur de montres premium en Chine ;
- **Zhangmen**, un acteur de premier plan dans les activités de soutien scolaire complémentaire en Chine, de la maternelle au supérieur (segment K-12) ; et
- **Zilingo**, une plateforme de commerce électronique singapourienne active dans le secteur de la mode et de l'art de vivre, principalement en Asie du Sud-Est.

Sofina a également effectué des investissements aux États-Unis lors de l'exercice écoulé, principalement dans les secteurs de la santé et de la digitalisation, dont **Clover Health**, une société d'assurance maladie proposant des plans d'assurance de type « Medicare Advantage ».

Sur base de son expérience grandissante dans l'accompagnement de sociétés en hyper croissance en Asie et aux États-Unis, Sofina a également investi sur ce segment en Europe, où elle est entrée dans le capital de :

- **Wynd**, société française éditrice de logiciels de type SaaS, permettant d'accompagner la transformation digitale des points de vente ; et
- **Graphcore**, société basée au Royaume-Uni élaborant des microprocesseurs destinés à l'intelligence artificielle.

Sofina s'est également renforcée dans des sociétés existantes dans ce troisième style d'investissement, à savoir **Pine Labs**, société active dans les solutions de paiement innovantes en Inde, **ThoughtSpot**, société technologique américaine développant des logiciels de business intelligence pour les grandes entreprises, et **Hector Beverages**, producteur indien de jus de fruits traditionnels.

Les participations reprises dans ce dernier style d'investissement représentent un profil de risque et un espoir de rendement plus élevés que ceux rencontrés dans les investissements minoritaires à long terme. Les pourcentages de détention se situent entre 1,37% (Clover Health) et 23,92% (opseo) du capital, et les montants investis ne dépassent en général pas 50 millions EUR en mise de fonds totale. La valeur de ces in-

vestissements en transparence est passée de 640 millions EUR au 31 décembre 2017 à 1.070 millions EUR au 31 décembre 2018, ce qui représente 16% des fonds propres totaux.

8. Rotation du portefeuille en 2018

Au cours du dernier exercice, la Sofina a également continué la rotation de son portefeuille, entamée il y a plusieurs années. En ce qui concerne les investissements minoritaires à long terme, elle a cédé une part significative de ses avoirs dans deux sociétés françaises par des opérations de marché : **Mersen**, expert mondial des spécialités électriques et matériaux avancés dans laquelle Sofina détient une participation depuis 2005, et **Ipsos**, leader dans le secteur des études de marché, dans lequel Sofina détient une participation depuis 2011. En outre, Sofina a vendu au cours de l'année une partie importante de sa participation en **SES**, un des principaux opérateurs de satellites au monde ainsi qu'une partie des actions **Colruyt**, groupe familial belge de distribution alimentaire. **QMC II**, un fonds d'investissement espagnol en voie de liquidation, a continué de générer des distributions grâce à la sortie d'investissements effectués en 2013-2015.

Au niveau du style d'investissement Sofina Croissance, l'exercice 2018 a été marqué par la cession par le groupe Sofina de l'entièreté de sa participation dans **Flipkart**, plateforme d'e-commerce généraliste, leader sur le marché indien, dans le cadre du rachat de la société par Walmart. Cette cession est le plus grand événement de liquidité pour ce style d'investissement depuis sa création en 2014.

Sofina a également diminué son exposition en **TCNS**, leader indien du marché du prêt-à-porter féminin, à la suite d'une cession d'actions de cette dernière effectuée par son véhicule de détention dans le cadre de la mise en bourse de TCNS.

9. Activités depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice, Sofina a poursuivi ses activités de recherche de nouvelles opportunités d'investissement ainsi que de soutien aux sociétés et fonds en portefeuille.

Au niveau des investissements minoritaires à long terme, notons l'investissement par le groupe Sofina dans **Cognita**, société britannique possédant des écoles privées en Europe, en Amérique latine et en Asie. Cette acquisition a été réalisée au début de l'exercice 2019 par une augmentation de capital dans la holding de tête. A la suite de cette opération, Sofina et BDT Capital Partners sont tous deux devenus actionnaires minoritaires de Cognita aux côtés de Jacobs Holding qui reste l'actionnaire majoritaire. Sofina a par ailleurs encore cédé une partie de ses actions **Colruyt**, et **SES** dans le cadre de la rotation de son portefeuille.

En ce qui concerne Sofina Croissance, le groupe a effectué un investissement aux États-Unis en février 2019 dans **Giphy**, base de données et moteur de recherche en ligne qui permet de créer de courtes vidéos en boucle sans son (fichiers GIF animés) et en mars dans **Dailyhunt**, un agrégateur de contenu indien en langues indigènes, offrant un contenu personnalisé de haute qualité à ses utilisateurs. Le groupe a par ailleurs renforcé sa participation dans **Practo**, **Medgenome** et **1stdibs** au début de l'exercice 2019.

En ce qui concerne la restructuration du groupe, il est prévu qu'Advent Management Belgium SA procède à une fusion par absorption de sa filiale Sobeldev SA lors des Assemblées Générales Extraordinaires de ces sociétés prévues en avril 2019 et de liquider Advent Belgium SA au premier semestre 2019.

Enfin, il n'y a pas eu d'événement depuis la fin de l'exercice précédent susceptible de modifier de manière significative la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de la Société.

10. Évolutions internes

Outre la revue stratégique et les activités liées au renforcement et à l'évaluation externe du Conseil d'Administration, celui-ci a été tenu informé et a participé activement pour certaines d'entre elles à nombre d'initiatives internes en 2018. Parmi celles-ci, nous pouvons citer l'événement organisé le 6 juin 2018 à Paris à l'attention des Présidents et CEO des sociétés du portefeuille du groupe Sofina, lors duquel l'un d'entre eux, Emmanuel Faber, Président Directeur Général de Danone, a partagé la vision sociétale du groupe qu'il dirige. Cet événement a eu lieu au sein du Palais Brongniart, lieu événementiel appartenant à une autre société du portefeuille, GL events.

Le Conseil a également suivi de près la poursuite des activités de sourcing à l'attention de certaines géographies comme l'Allemagne, l'Italie ou encore l'Espagne, l'amélioration de la qualité de l'environnement de travail au travers de l'agrandissement des bureaux de Singapour, les nombreux changements comptables tels que l'adoption au 1^{er} janvier 2018 du statut d'entité d'investissement selon les normes IFRS 10 et IAS 28 et l'application de la norme IFRS 9, tels que plus amplement décrits dans la Section 14 du présent Rapport annuel ou encore les évolutions en termes de communication, avec la publication de deux nouvelles newsletters sur l'année.

Le Conseil a également suivi les développements réglementaires, dont le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles, l'adoption d'un nouveau Code des Sociétés et des Associations et l'instauration prochaine du registre des bénéficiaires ultimes ainsi que les projets au long cours relatifs à la mise en place de nouveaux outils in-

formatiques et à la simplification de la structure juridique du groupe ayant notamment impliqué les fusions par absorption de (i) Sofilec SA et Interamerican SA par Sofina Capital SA (anciennement dénommée Trufidee SA) et de (ii) Truficar SA par Sofina Partners SA (anciennement dénommée Truflux SA), la liquidation de Trufiswiss SA et la mise en liquidation de Interealty Fin. BV ainsi que la transformation de Sofina Private Equity SCA SICAR en société anonyme.

Le Conseil a par ailleurs approuvé en 2018 la formalisation de l'approche sociétale du groupe au travers notamment de la rédaction d'un guide à usage interne reprenant les prescrits et nos engagements en la matière. Ceux-ci sont davantage détaillés dans la Section 12 du présent Rapport annuel. Notons déjà parmi ces projets de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, l'adhésion aux principes d'investissement responsable développés par les Nations Unies (« UNPRI ») ainsi que des mesures à usage interne telles que la formation continue, l'organisation d'ateliers visant à améliorer le travail collaboratif, la continuation d'objectifs collectifs annuels de réduction de l'empreinte environnementale, la réalisation de vœux mettant en scène les membres volontaires du personnel, etc.

Enfin, 2018 et le début de cette année ont également été marqués par l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein des équipes d'Investment, Tax & Legal et Corporate. Sur une base consolidée, cela représente plus d'une dizaine d'engagements, sans compter la demi-douzaine de stagiaires que Sofina a accueillis dans ses trois bureaux dans le cadre de son programme de stages initié il y a quelques années. Les différents bureaux du groupe ont continué d'accueillir pour des périodes variables des collaborateurs basés ailleurs, et ce afin de renforcer la cohésion au sein de l'équipe d'investissement.

La Société n'a pas de succursale ni d'activité de recherche et développement.

11. Attestation des états financiers 2018

Harold Boël, Chief Executive Officer, atteste au nom et pour compte du Conseil d'Administration que, à sa connaissance :

- ï les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et des entreprises consolidées globalement ;
- ï le Rapport du Conseil d'Administration contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la Société et des entreprises consolidées globalement, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

12. Renouvellement de mandats d'administrateur

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2019, les mandats d'administrateur de Harold Boël, Robert Peugeot et Guy Verhofstadt viendront à échéance.

Il sera proposé aux actionnaires de reconduire leurs mandats. A cette occasion, Robert Peugeot ne rencontrera plus les critères d'indépendance tels que fixés à l'article 526^{ter} du Code des sociétés. Le Conseil ne proposera pas de nouvelles nominations.

Déclaration de gouvernane d'entreprise

En matière de gouvernance d'entreprise, la présente déclaration contient les informations requises par le Code des sociétés ainsi que par le Code belge de gouvernance d'entreprise du 12 mars 2009 (le « Code ») que la Sofina a adopté comme code de référence. Celui-ci est disponible sur le site de la Commission Corporate Governance⁽¹⁾.

Un nouveau Code des Sociétés et des Associations a été approuvé par le Parlement fédéral dernièrement et entrera en vigueur prochainement. A la suite de cette adoption, le nouveau Code belge de gouvernance d'entreprise, étroitement lié au nouveau Code des Sociétés et des Associations, sera approuvé par voie d'arrêté royal et publié. Il deviendra ainsi le nouveau code de référence pour les sociétés cotées belges.

Sofina adapte de façon régulière sa Charte de Gouvernance d'Entreprise, ses Règlements d'ordre intérieur du Conseil et de ses Comités ainsi que son Code de Conduite afin d'y intégrer les évolutions législatives, réglementaires, statutaires ou factuelles. Ces différents documents sont en permanence consultables sur le site internet de la Société⁽²⁾.

1. Dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise

Sofina entend se conformer aux dispositions reprises dans le Code. Conformément au principe du « comply or explain » retenu par le Code et consacré par l'article 96, §2 du Code des sociétés, les explications relatives à certaines dispositions du Code sont fournies ci-dessous. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux articles du Code.

1.1. Conseil d'Administration

Sofina a fait le choix de ne pas fournir individuellement mais globalement le taux moyen de présence des Administrateurs aux séances du Conseil. Elle estime en effet que le fonctionnement d'un Conseil d'Administration est régi par le principe de la collégialité et qu'il ne convient dès lors pas d'individualiser le degré de participation des uns et des autres (2.8).

Le Code recommande que chaque Administrateur non Exécutif n'exerce pas plus de cinq mandats dans des sociétés cotées. La nature de l'activité d'une société holding d'investissement telle que la Sofina dont l'objet est précisément de détenir des participations dans d'autres sociétés et de les suivre de près, notamment par une présence dans les organes de gouvernance, rend l'application d'une telle limite peu souhaitable (4.5).

Le Conseil estime qu'une réunion annuelle des Administrateurs non Exécutifs destinée à évaluer leur interaction avec le Chief Executive Officer (« CEO ») n'est pas utile, compte tenu de leurs contacts fréquents et des rapports du Comité des Rémunéra-

tions et du Comité des Nominations qui lui sont adressés. Lorsque le Conseil est amené à délibérer sur des questions impliquant le CEO, ce dernier est invité à quitter la séance (4.12).

1.2. Comités spécialisés

Le Code requiert que le Comité d'Audit se réunisse au moins quatre fois par an. Le Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit de la Société précise que celui-ci se réunit trois fois par an, dont une fois en présence du Group Business Controller, chargé de coordonner la fonction d'audit interne. Ce rythme de réunions satisfait à ce jour la Société, les membres du Comité d'Audit et l'ensemble de ses interlocuteurs naturels (5.2/28). Le Comité d'Audit s'est réuni formellement à quatre reprises lors de chacun des trois derniers exercices.

Vu la taille de la Société et de son personnel et le dialogue constant entre tous les membres de celui-ci, le Conseil n'a pas jugé nécessaire de mettre en place un dispositif particulier par lequel le personnel de la Société peut faire part de ses préoccupations à propos d'irrégularités éventuelles dans l'élaboration de l'information financière. La Société juge en outre que les contrôles mis en place lors de cette élaboration (respect strict des règles comptables, audit interne, audit externe, procédure en matière de conflits d'intérêts et rôles du Group Business Controller et du Compliance Officer) sont de nature à protéger la Société de telles irrégularités (5.2/16).

Le Commissaire ne fournissant pas de services additionnels notables, il a été décidé de ne pas formaliser de politique à ce sujet et de s'en tenir aux prescrits légaux (5.2/24). A cet égard, notons que le Comité d'Audit a approuvé les services non-audit rendus par le Commissaire, à savoir l'audit de la Société dans le cadre du Règlement européen EMIR (European Market and Infrastructure Regulation) et la remise d'un rapport dans ce cadre, la réalisation des procédures de vérification convenues afin de vérifier l'application du Règlement d'attribution des Performance Share Units (« PSU ») dans le cadre du Long Term Incentive Plan (« LTIP ») de la Société, l'assistance dans le cadre de l'adoption par la Société du statut d'entité d'investissement selon les normes IFRS 10 et IAS 28, la revue de l'environnement de risque et de contrôle à la suite des changements opérés dans les outils informatiques et la revue des procédures internes suite à ces changements, ainsi que des rapports émis dans le cadre de la restructuration d'entités luxembourgeoises du groupe Sofina.

Contrairement à ce que recommande le Code, le Comité des Nominations n'est pas composé d'une majorité d'Administrateurs (non Exécutifs) indépendants. La Sofina s'en tient aux prescrits légaux qui n'exigent une telle majorité que pour le Comité des Rémunérations. Le Comité des Nominations est, aux yeux de la Sofina, l'agora type où l'actionnaire familial entend être représenté et où l'expérience d'Administrateurs

(1) www.corporategovernancecommittee.be
(2) www.sofinagroup.com

ayant plus de trois mandats ou douze ans d'ancienneté assure une valeur ajoutée importante en ligne avec la politique à long terme de la Société (5.3/1).

1.3. Comité Exécutif

Le Comité Exécutif se compose actuellement du CEO et de cinq autres membres. Ces membres sont considérés comme des autres dirigeants au sens du Code des sociétés et comme des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen relatif aux abus de marché. Aucun formalisme particulier ne caractérise le fonctionnement du Comité Exécutif. La prise de décisions incombe au CEO, qui en assume la responsabilité (1.4, 6.1, 9.1/1). Les décisions à proposer au Conseil ou qui portent sur des opérations déterminantes font l'objet d'un dialogue approfondi et constant entre le Président du Conseil et le CEO. Le Conseil n'a pas jugé utile d'effectuer une répartition rigoureuse et mise par écrit des prérogatives respectives de chacun, estimant qu'un mode de fonctionnement souple était préférable en la matière (1.5, 6.6).

2. Politique en matière de contrôle interne et de gestion des risques

2.1. Établissement de l'information financière

La Société publie son information financière sur une base semestrielle au travers des rapports financiers annuels et semestriels. Ceux-ci sont préparés par le département comptable, revus par le Comité Exécutif, puis analysés par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit.

Ces rapports financiers sont également soumis à une procédure de contrôle interne et font ensuite l'objet d'un examen par le Commissaire. Ce dernier se réfère à ses usages et réglementations professionnelles pour s'acquitter de sa tâche. Les différentes vérifications opérées aux divers stades de l'établissement de l'information financière portent sur des sujets aussi variés que l'application des normes IFRS, les opérations significatives de la période, la consolidation, etc. Elles sont effectuées notamment en s'inspirant du référentiel de contrôle interne COSO 1, adapté au processus de reporting financier et revu par un consultant externe dans le cadre du plan annuel d'audit interne. L'ensemble des opérations et processus de vérification fait l'objet d'une documentation *ad hoc*.

2.2. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sur le plan de la gestion des risques financiers, définis légalement comme des « risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie », Sofina a toujours adopté une politique à long terme. Elle ne recourt que de façon sélective et ciblée à des opérations de couverture de change ou de cours de bourse.

Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont liés à l'évolution des marchés boursiers et, pour sa trésorerie, à l'évolution des taux d'intérêts. Pour ce qui est de ses actifs libellés en devises, Sofina est exposée à la fluctuation de celles-ci par rapport à l'euro.

En ce qui concerne la gestion des risques de manière générale, la Société a mis en place une politique qui s'applique à tous les membres de son personnel. Cette politique, approuvée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'Audit, a pour objectif de définir l'environnement de contrôle et d'identifier les risques, c'est-à-dire les événements susceptibles d'affecter, dans l'immédiat ou à plus long terme, la valeur intrinsèque de la Société et celle de son action en bourse.

Cette politique présente la façon dont ces risques sont gérés afin d'aligner l'appétence pour le risque avec les objectifs de la Société, tant au niveau stratégique, opérationnel, de la fiabilité de l'information financière ou de la conformité aux lois et aux règlements, ainsi que la manière dont cette politique est contrôlée en interne.

La politique de contrôle interne et de gestion des risques est adaptée aux spécificités de l'activité de holding financière de la Sofina, ayant essentiellement vocation à prendre des participations minoritaires à long terme dans des entreprises situées dans des géographies variées (principalement en Europe, aux États-Unis et en Asie), actives dans des secteurs divers. Ces entreprises ont chacune leur propre politique de contrôle interne et de gestion des risques. La politique de Sofina prend également en compte la taille réduite de la Société et de son personnel, permettant ainsi une politique reposant essentiellement sur le dialogue et l'échange continu d'informations entre les membres de son personnel. Il n'en demeure pas moins que, vu l'expansion sectorielle et géographique de la Société et les récents développements légaux et réglementaires, une matrice des risques détaillée est en cours d'élaboration depuis 2017, en collaboration étroite entre le management et le Comité d'Audit. Cette matrice des risques identifie les principaux risques auxquels la Société est confrontée (risques stratégiques, d'investissement, financiers, opérationnels, réglementaires, fiscaux et légaux), évalue leur impact et précise les plans d'actions et contrôles à mettre en place pour réduire ces risques. Les trois sujets principaux qui ont été analysés en 2018 sont : le risque réputationnel, le risque de perte de personnes clés et le processus de désinvestissement.

Le Comité d'Audit établit chaque année le programme d'audit interne pour l'année à venir, sur recommandation du Group Business Controller. En 2017, l'audit interne s'était concentré sur la revue des procédures de valorisation des participations, la politique de couverture des taux de change, l'élabo-

ration de la matrice des risques, la revue des procédures d'investissement et leur conformité à la réglementation en matière de prix de transfert, les procédures de ressources humaines et les dépenses générales. En 2018, les principales priorités de l'audit interne ont été l'amélioration continue du processus de valorisation des participations non cotées et le recours à un expert indépendant, la société Duff & Phelps, pour en renforcer l'objectivité, le suivi de l'audit interne de 2017, la cybersécurité et le lancement des trois principaux sujets de la matrice des risques décrits ci-dessus.

La politique d'investissement menée par la Société a pour objet de maintenir une diversification du portefeuille. Au niveau des investissements dans les fonds de capital-risque et de capital-développement, l'approche à long terme se traduit par une politique d'investissement régulière dans le temps sur base d'une sélection rigoureuse des Gestionnaires, alors que le style d'investissement relatif aux investissements dans des entreprises à forte croissance repose en grande partie sur le principe du co-investissement aux côtés d'investisseurs professionnels de confiance bien connus du groupe Sofina et investis dans les sociétés cibles.

3. Structure de l'actionariat

La dernière déclaration notifiée par Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles SA et Immobilière et Immobilière du Centre SA, la première d'entre elles agissant en qualité de mandataire de ces sociétés, date du 21 août 2018 et a été effectuée dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Il ressort de cette déclaration que ces sociétés agissent de concert au sens de la loi précitée. Elles détenaient à cette date des actions de Sofina SA dans les proportions suivantes :

	Nombre d'actions	Pourcentage de détention
Union Financière Boël SA	7.642.729	22,31%
Société de Participations Industrielles SA	8.486.320	24,78%
Mobilière et Immobilière du Centre SA	2.535.968	7,40%
<i>Sous-total</i>	<i>18.665.017</i>	<i>54,49%</i>
Sofina SA (actions propres) ⁽¹⁾	619.306	1,81%
Total	19.168.763	56,30%

Les parties ayant introduit la déclaration ont stipulé qu'il n'y a de contrôle ni sur l'Union Financière Boël SA, ni sur la Société de Participations Industrielles SA, ni sur la société Mobilière et Immobilière du Centre SA.

Sofina n'a pas connaissance d'accord entre ces actionnaires ou d'autres qui pourraient entraîner des restrictions au trans-

(1) Présomption de concert (article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).
* Administrateurs indépendants.

fert de titres ou à l'exercice de droits de vote ni, en ce qui concerne ce dernier, de restriction plus générale issue de la loi ou des statuts. Les statuts de la Société ne contiennent par ailleurs ni catégories différentes d'actions, ni droits de contrôle spéciaux, ni système d'actionariat du personnel. Il n'existe pas de règles spécifiques liées à la nomination ou au remplacement des Administrateurs qui ne soient pas reprises dans les Règlements d'ordre intérieur publiés et la Société n'a pas pris d'engagement majeur qui contiendrait des clauses liées à son propre changement de contrôle, à l'exception (i) d'une clause contenue dans le Règlement d'attribution des Performance Share Units (PSU) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017 et (ii) des clauses contenues dans les conventions de crédit suivantes : la Convention de Crédit Roll-Over d'un montant de 80 millions EUR du 12 octobre 2016 entre ING Belgique SA et Sofina, les Conventions de Crédit Revolving d'un montant de 90 millions EUR et de 50 millions EUR du 15 décembre 2016 entre BNP Paribas Fortis SA et Sofina et le Contrat de Facilité de Caisse d'un montant de 100 millions EUR du 22 novembre 2016 entre Banque du Luxembourg SA et Sofina. Ces clauses de changement de contrôle ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 4 mai 2017.

Les articles 523 et 524 du Code des sociétés n'ont pas trouvé à s'appliquer en 2018.

Au 31 décembre 2018 la Sofina détenait 568.703 actions propres représentant 1,66% de son capital social.

4. Composition et mode de fonctionnement du Conseil et des différents comités depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2018

4.1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, dont la composition est reprise ci-dessous, compte actuellement seize membres, nommés par l'Assemblée Générale, dont dix membres sont indépendants conformément aux critères repris à l'article 526^{ter} du Code des sociétés et à l'article 2.3 du Code. Le Président et le CEO ne sont pas les mêmes personnes.

Conseil d'Administration

Sir David Verey CBE (Président)	Laura Cioli*	Robert Peugeot*	Charlotte Strömberg*
Dominique Lanckswert (Vice-président)	Laurent de Meeûs d'Argenteuil	Analjit Singh*	Michel Tilmant*
Harold Boël (CEO)	Jacques Emsens	Catherine Soubie*	Guy Verhofstadt*
Nicolas Boël	Anja Langenbacher*	Michèle Sioen*	Gwill York*

Les Administrateurs non indépendants sont soit exécutifs, soit liés aux actionnaires de référence de la Société, soit ont

été Administrateurs durant plus de trois mandats ou douze années.

4.2. Composition des Comités spécialisés

Les Comités du Conseil sont composés comme suit :

Comité d'Audit	Comité des Nominations	Comité des Rémunérations
Michèle Sioen* (Présidente)	Robert Peugeot* (Président)	Robert Peugeot* (Président)
Jacques Emsens	Nicolas Boël	Laura Cioli*
Guy Verhofstadt*	Dominique Lanckswert	Laurent de Meeûs d'Argenteuil
Charlotte Strömberg*	Anja Langenbacher*	Catherine Soubie*
Gwill York*	Michel Tilmant*	Michel Tilmant*
	Sir David Verey CBE	

Conformément aux prescrits tant de l'article 526 *bis* du Code des sociétés que du Code, l'ensemble des membres du Comité d'Audit sont non Exécutifs et la majorité d'entre eux sont des Administrateurs indépendants: Michèle Sioen, sa Présidente, ainsi que Guy Verhofstadt, Charlotte Strömberg et Gwill York. Dans son ensemble, le Comité d'Audit dispose des compétences requises en matière de comptabilité, d'audit et d'IFRS ainsi que dans le secteur des holdings d'investissement, et ce grâce à la longue expérience de certains de ses membres notamment au sein de grandes entreprises financières et industrielles.

Le Comité des Nominations compte six Administrateurs non Exécutifs, dont trois indépendants: Robert Peugeot (Président), Anja Langenbacher et Michel Tilmant.

Le Comité des Rémunérations est composé de cinq Administrateurs non Exécutifs, dont quatre indépendants: Robert Peugeot (Président), Laura Cioli, Catherine Soubie et Michel Tilmant.

4.3. Présences et fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est formellement réuni à quatre reprises en 2018, avec un taux de participation moyen de 90%, légèrement inférieur à celui des années précédentes. Des réunions téléphoniques *ad hoc* ont en outre à nouveau été organisées de façon ponctuelle au cours de l'année, afin de permettre aux Administrateurs de participer à des discussions sur des opportunités d'investissement spécifiques.

Outre ses compétences relatives à la supervision des tâches des Comités spécialisés, le Conseil d'Administration approuve les comptes annuels et semestriels, décide de la proposition de l'affectation du résultat, des mesures de flexibilité financière, de la publication des informations financières,

* Administrateurs indépendants.

de la stratégie, de la politique d'investissement et des matières liées aux investissements/désinvestissements du groupe Sofina. Il procède au suivi des participations du groupe Sofina pour évaluer leur adéquation avec la stratégie qu'il a adoptée. Il prend également des décisions relatives aux nominations et ressources humaines, à l'engagement sociétal et à l'activité philanthropique de la Société, revoit sa Déclaration de gouvernance d'entreprise ainsi que l'ensemble des décisions importantes liées à l'opérationnel (informatique, infrastructure, fiscalité, structure juridique du groupe Sofina, etc.).

Les décisions prises par le Conseil en 2018 ont principalement concerné les tâches reprises ci-dessus, les décisions prises sur recommandation des Comités décrites dans les paragraphes suivants et la mise à jour du Règlement d'ordre intérieur du Comité d'Audit. Les travaux sur la stratégie font l'objet d'une attention particulière du Conseil tous les deux ans. La stratégie a été à l'ordre du jour de trois réunions du Conseil en 2018, axées autour de la situation stratégique actuelle, l'objectif à atteindre et la manière d'y arriver.

4.4. Présences et fonctionnement des Comités spécialisés

Le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations se sont respectivement réunis à quatre, deux et deux occasions lors de l'exercice 2018, avec un taux respectif de participation de 90%, 100% et 100%. Le Comité d'Audit s'est en outre réuni à une occasion par téléphone, pour traiter d'un sujet *ad hoc*. Leurs activités sont exercées dans le respect du Code des sociétés et de leur Règlement d'ordre intérieur respectif.

Le Comité d'Audit a traité en 2018 des questions liées à l'établissement des comptes annuels et semestriels, aux exercices et méthodes de valorisation du portefeuille non cotées de la Société et à l'engagement d'un consultant externe chargé de revoir celles-ci, la société Duff & Phelps, à l'établissement de l'information financière et des rapports de gestion, aux missions d'audit interne menées par les consultants externes de DSD Associates, à l'implémentation de la norme IFRS 9 et à l'adoption du statut d'entité d'investissement selon les normes IFRS 10 et IAS 28. Il a également suivi le plan annuel d'audit interne et l'évolution de sa matrice des risques, l'implémentation des nouveaux outils informatiques, l'adoption d'un nouveau plan de pension de type « cash balance » et la simplification de la structure juridique du groupe Sofina. Enfin, il s'est penché sur la question des événements post clôture et sur la valorisation des investissements réalisés au travers des fonds de capital-risque et de capital-développement.

Le Comité des Rémunérations s'est quant à lui penché sur les questions ayant trait à l'établissement du Rapport de ré-

munération et à l'évaluation du CEO et des membres du Comité Exécutif. En ce qui concerne l'intéressement à long terme, il a procédé à l'application du Long Term Incentive Plan à destination des membres du Management Group pour l'exercice 2017, a proposé un ajustement au LTIP tel que décrit dans le Rapport de rémunération et a recommandé l'attribution des Performance Share Units dans le cadre du LTIP sur la cohorte 2015-2018. Il a également recommandé au Conseil l'octroi des options dans le cadre du plan d'options sur actions Sofina (« SOP ») au CEO, aux membres du Comité Exécutif et au Management Group pour l'exercice 2018. Il a par ailleurs revu la politique du groupe en matière d'octroi d'options sur actions et a modifié le nombre et la répartition des options traditionnellement octroyées aux membres du Comité Exécutif.

Le Comité des Nominations s'est plus spécialement penché sur les questions relatives à la composition du Conseil et de ses Comités ainsi qu'au renouvellement du mandat de certains Administrateurs. Il a proposé au Conseil la nomination de quatre nouvelles administratrices à l'Assemblée Générale du mois de mai 2018 ainsi que des adaptations dans la composition des Comités du Conseil. Il a revu dans un premier temps les contributions personnelles des Administrateurs dont le mandat venait à échéance lors de cette même Assemblée, puis a organisé une évaluation globale du fonctionnement du Conseil en novembre 2018, plus amplement décrite au point suivant.

Chacun de ces trois Comités s'est acquitté de sa tâche en application et dans les limites régissant ses missions et son fonctionnement. Ils ont systématiquement fait rapport au Conseil d'Administration de leurs réunions et recommandations, soumises pour approbation. Ils se sont en partie fait aider par des consultants externes dans l'exécution de leurs tâches.

4.5. Procédure d'évaluation

La Charte de Gouvernance d'Entreprise définit les processus informels d'évaluation du Conseil d'Administration, des Administrateurs, du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations. Ces évaluations sont faites à intervalles réguliers. Elles portent sur la taille, la composition et les performances du Conseil d'Administration et de ses Comités. De même, périodiquement ou en cas de renouvellement du mandat, une évaluation de la contribution de chaque Administrateur a lieu en vue d'adapter, le cas échéant, la composition du Conseil d'Administration et de tenir compte des changements de circonstances. Cette évaluation se fait notamment sur la base des critères suivants, qui sont ceux également retenus lors de la nomination de nouveaux Administrateurs :

- la compétence professionnelle en adéquation avec les besoins et les activités actuels et futurs de la Société ;

- la probité et la bonne réputation ;
- l'indépendance de jugement ;
- l'esprit de collégialité ; et
- l'intérêt pour la Société et son développement.

Le Conseil a en outre réalisé en novembre 2018 un exercice d'évaluation externe de son mode de fonctionnement, à l'aide d'un consultant externe spécialisé, le Dr Tracy Long. Les résultats de cet exercice, réalisé au moyen de formulaires écrits remplis par chacun et discutés ensuite lors d'une matinée entière de réunion du Conseil, sont en cours d'analyse. Les mesures proposées seront mises en œuvre au cours des mois à venir.

Par ailleurs, le Conseil examine de manière permanente et informelle les performances du Comité Exécutif ainsi qu'à intervalles réguliers, la réalisation de la stratégie dans le respect de son appétence aux risques. Comme indiqué ci-dessus, la stratégie a été revue par le Conseil en 2018 au travers de trois séances dédiées.

4.6. Code de Conduite

Un Code de Conduite qui s'applique à tous les Administrateurs ainsi qu'à tout le personnel de la Sofina est en place de longue date au sein du groupe. Il décrit notamment les règles applicables aux délits d'initiés, à la divulgation d'information privilégiée, aux manipulations de marché et aux conflits d'intérêts, ainsi que les sanctions applicables. Par ailleurs, ce Code de Conduite reprend les mesures préventives adoptées par la Société dans ce cadre ainsi que les règles applicables aux transactions des personnes exerçant des responsabilités dirigeantes au sens du Règlement européen sur les abus de marché. La mise en œuvre de cette politique a été auditée en 2013 par un consultant externe et est supervisée par le Comité d'Audit. Le Code de Conduite fait l'objet de présentations internes régulières et chacun est amené à confirmer formellement sur base annuelle la bonne compréhension et le respect des principes contenus dans le Code de Conduite. Il a été revu par le Conseil d'Administration pour la dernière fois en 2017 afin de refléter les derniers changements législatifs et de modifier certaines règles internes visant à prévenir les délits d'initiés ou l'apparence de délits d'initiés.

Rapport de rémunération

1. Procédure d'élaboration de la politique de rémunération

La politique de rémunération suivie par la Société est arrêtée par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations qui la prépare et la revoit régulièrement avec, le cas échéant, l'aide d'un consultant externe spécialisé. Cette politique est exposée au chapitre 4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société⁽¹⁾ et est plus amplement détaillée dans le présent Rapport de rémunération.

1.1 Administrateurs non Exécutifs

Conformément aux statuts de Sofina, une enveloppe globale de tantièmes destinés aux membres du Conseil d'Administration est prélevée sur le montant des bénéfices annuels de la Société affectés au dividende. Cette enveloppe est fixée statutairement depuis 2011 à 3% du montant net total de ce dividende. Le Conseil décide de la répartition entre ses membres, en ce compris la rémunération des membres des Comités du Conseil et des Administrateurs honoraires, selon un règlement particulier arrêté par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Ce dernier s'appuie sur les connaissances et l'expérience de ses membres, tant en Belgique que sur le plan international, pour examiner chaque année la pertinence du règlement en vigueur. Le Comité des Rémunérations peut, s'il le souhaite, faire appel aux services d'un consultant externe spécialisé pour l'aider dans sa réflexion. Le Comité des Rémunérations est attentif à maintenir un niveau de rémunération des Administrateurs non Exécutifs suffisamment compétitif pour attirer des candidats disposant des compétences requises pour assurer les ambitions de croissance de la Société et refléter son internationalisation. Les nominations de nouveaux Administrateurs intervenues ces dernières années ont été l'occasion de mesurer tant la pertinence du règlement que le niveau des rémunérations statutaires proposées. Toute modification éventuelle de ces tantièmes nécessite une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

1.2 Chief Executive Officer

La rémunération fixe du Chief Executive Officer («CEO») est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations qui s'appuie à intervalles réguliers sur les recommandations formulées par un consultant externe spécialisé. La politique et le niveau des rémunérations sont périodiquement revus.

En règle générale, le CEO informe le Comité des Rémunérations d'une série d'objectifs collectifs à destination de tous les membres du Comité Exécutif pour l'exercice en cours et fait rapport sur les résultats que le Comité Exécutif estime

avoir obtenus lors de l'exercice écoulé. Ces objectifs font l'objet d'une discussion et d'éventuels ajustements entre le Comité des Rémunérations et le CEO. Ils portent généralement sur plusieurs années et sont principalement liés à l'implémentation de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration tous les quatre ans, et revue tous les deux ans. Il peut dès lors s'agir ainsi de la réorientation d'une partie du portefeuille de participations, de la prise en considération de nouveaux marchés, secteurs et/ou géographies, de la gestion des talents, de la mise en place de procédures améliorées pour la sélection des dossiers d'investissements ou leur suivi, d'améliorations opérationnelles, voire encore de processus plus performants des mécanismes de contrôle et de gestion des risques, etc.

A côté de sa rémunération fixe, le CEO reçoit des Performance Share Units («PSU») en vertu du Long Term Incentive Plan («LTIP»)⁽²⁾ et des options sur actions de la Société en application du plan d'options sur actions «Stock Option Plan» («SOP»)⁽³⁾. Les PSU et les options sur actions, qui forment une composante majeure de la rémunération globale du CEO, sont accordées annuellement et, en règle générale, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre⁽⁴⁾. Le nombre de PSU acquises définitivement et donnant droit au paiement d'un montant en espèces dépend de la validation d'un test de performance⁽⁵⁾. A partir du 1^{er} janvier 2017, les PSU ont remplacé la rémunération variable à court terme «Short Term Incentive» («STI») qui était attribuée au CEO lors des exercices antérieurs. Payées en espèces, les PSU sont entièrement soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Le LTIP a pour objectif de récompenser ses bénéficiaires pour leur contribution à la création de valeur pour la Société sur le long terme et ce, par comparaison à un indice de référence. Ce plan d'intéressement permet de renforcer l'alignement entre le management et les actionnaires, et d'assurer la cohérence entre la politique de rémunération et la stratégie suivie par la Société.

1.3 Autres membres du Comité Exécutif⁽⁶⁾

Le Comité des Rémunérations examine la rémunération fixe des autres membres du Comité Exécutif sous une double approche :

- la mesure des prestations collégiales du Comité Exécutif au cours de l'exercice, discutées avec le CEO;
- l'adaptation des rémunérations en fonction du résultat de ces mesures et en fonction des études salariales fournies à intervalles réguliers par un consultant spécialisé. Une telle étude a été réalisée pour la dernière fois en 2017 pour le CEO, les autres membres du Comité Exécutif ainsi que les membres du Management Group⁽¹⁾.

(1) Consultable sur le site de la Société : www.sofinagroup.com.

(2) Ce plan est détaillé plus amplement au point 3. ci-dessous.

(3) Le plan d'options sur actions a été émis en application de la loi du 26 mars 1999 relative au plan d'action belge pour l'emploi 1998 et portant des dispositions diverses.

(4) Le nombre d'options sur actions attribuées au CEO lors de l'exercice 2018 a diminué par rapport à l'exercice précédent (cf. point 2.2 ci-dessous).

(5) Le calcul du montant payé en espèces et le test de performance sont décrits au point 3 du présent Rapport de rémunération.

(6) Par «autres membres du Comité Exécutif», on vise les membres du Comité Exécutif à l'exception du CEO. Les membres du Comité Exécutif sont présentés à la Section 7 du présent Rapport annuel.

A côté de leur rémunération fixe, les autres membres du Comité Exécutif reçoivent des PSU dans le cadre du LTIP et des options sur actions de la Société en application du SOP. Les PSU et options sur actions qui forment une composante majeure de la rémunération globale des autres membres du Comité Exécutif, sont accordées annuellement et, en règle générale, leur nombre est stable d'un exercice à l'autre⁽²⁾. Le nombre de PSU acquises définitivement et donnant droit au paiement d'un montant en espèces dépend de la validation d'un test de performance. Comme pour le CEO, à partir du 1^{er} janvier 2017, les PSU ont remplacé la rémunération variable à court terme (STI) qui était attribuée aux autres membres du Comité Exécutif lors des exercices antérieurs. Les montants payés en espèces au titre des PSU sont entièrement soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Il n'y a pas eu de changements à la politique de rémunération de la Sofina autres que ceux décrits aux points 2. et 3. ci-après.

2. Déclaration sur la politique de rémunération adoptée en 2018

2.1 Administrateurs non Exécutifs

Conformément aux statuts de la Société, la rémunération statutaire des Administrateurs non Exécutifs est composée de tantièmes prélevés sur les dividendes nets distribués pour la période et fixés statutairement à 3% depuis 2011. On en déduit au préalable les jetons de présence alloués aux membres des Comités spécialisés du Conseil.

Les Administrateurs non Exécutifs, à l'exception du Président, ne perçoivent aucune autre rémunération. Ils peuvent cependant être défrayés des débours occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil d'Administration et de ses Comités. Le Président reçoit un double tantième et le Vice-président perçoit un tantième et demi.

2.2 CEO

La rémunération du CEO se compose comme suit⁽³⁾:

- une rémunération fixe (indexée annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation);
- l'attribution d'un nombre stable de PSU dont l'acquisition définitive après une période de quatre ans est déterminée en fonction du résultat d'un test de performance établi sur cette période; et
- l'attribution d'un nombre stable d'options sur actions Sofina. Le nombre de PSU et d'options sur actions est décidé annuellement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

A partir du 1^{er} janvier 2017, les PSU ont remplacé la rémunération variable à court terme (STI) du CEO qui était déterminée en fonction de l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, de l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la Société ainsi que de la contribution du CEO au cours de l'exercice déterminée au regard d'objectifs individuels et collectifs définis annuellement.

La politique d'attribution d'options sur actions a été revue et adaptée par le Comité des Rémunérations en 2018. Le nombre d'options offertes au CEO a ainsi été ramené de 30.000 à 22.000, et leur date d'attribution a été alignée avec celle des autres membres du Comité Exécutif.

2.3 Autres membres du Comité Exécutif

A l'instar de la rémunération du CEO, la rémunération des autres membres du Comité Exécutif se compose, comme suit :

- une rémunération fixe (indexée annuellement sur base de l'indice santé lissé);
- l'attribution d'un nombre stable de PSU dont l'acquisition définitive après une période de quatre ans est déterminée en fonction du résultat d'un test de performance établi sur cette période; et
- l'attribution d'un nombre stable d'options sur actions Sofina.

Le nombre de PSU et d'options sur actions est décidé annuellement par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

En 2018, les autres membres du Comité Exécutif ont en outre bénéficié d'une prime brute de 2.850 EUR, payée à l'ensemble des membres du personnel à la suite de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du bonus collectif mis en place en application des conventions collectives 90 et 90 bis.

Comme pour le CEO, depuis le 1^{er} janvier 2017, les PSU ont remplacé la rémunération variable à court terme (STI) des autres membres du Comité Exécutif qui était déterminée en fonction de l'évolution de la part du groupe dans le bénéfice net consolidé, l'évolution des capitaux propres et de la valeur nette estimée du patrimoine de la Société ainsi que d'une appréciation de leur contribution personnelle au cours de l'exercice, appréciation déterminée au regard d'objectifs collectifs qui étaient définis annuellement.

La politique d'attribution d'options sur actions a été revue et adaptée par le Comité des Rémunérations en 2018. Le nombre d'options offertes aux autres membres du Comité Exécutif est passé de 7.500 à 11.000 options sur actions par an.

(1) Le Management Group est présenté à la Section 7 du présent Rapport annuel.

(2) Le nombre d'options sur actions attribuées aux autres membres du Comité Exécutif lors de l'exercice 2018 a augmenté par rapport à l'exercice précédent (cf. point 2.3 ci-dessous).

(3) Le CEO ne perçoit pas de tantième au titre de son mandat d'Administrateur chez Sofina.

3. Long Term Incentive Plan mis en place pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif depuis 2017

3.1 Principes et fonctionnement

Chaque année, un certain nombre de PSU est attribué au CEO, aux autres membres du Comité Exécutif et au Management Group⁽¹⁾. Le nombre de PSU acquises définitivement (vested) est déterminé à l'expiration d'une période de référence de quatre ans (également appelée cohorte) en fonction du résultat d'un test de performance établi sur cette période.

A ce jour, la quote-part du CEO dans le total des PSU attribuées est égale à 11,25%, alors que chacun des autres membres du Comité Exécutif a droit à 10% des PSU attribuées. Le solde des PSU est (i) attribué au Management Group et (ii) réservé pour des promotions et des nouveaux recrutements.

Le test de performance est validé si la performance des fonds propres consolidés⁽²⁾ par action de la Société («NAVPS»), dividendes bruts réinvestis - diminués, pour toutes les PSU attribuées par rapport à une cohorte venant à échéance après novembre 2018, d'un montant égal à deux années de dividende brut par action («ANAVPS») - est égale ou supérieure à l'indice de référence de la Société, le MSCI ACWI Net Total Return EUR Index («MSCI ACWI»)⁽³⁾ et ce, sur une cohorte de quatre années précédant la date du test de performance. Si le test de performance est validé, les PSU donneront droit au paiement d'un montant en espèces dont le calcul est détaillé ci-après.

L'ajustement du test de performance décrit ci-dessus, a été décidé par le Conseil d'Administration en novembre 2018, sur recommandation du Comité des Rémunérations. Cet ajustement, applicable à toutes les PSU attribuées aux membres du Comité Exécutif se rapportant à une cohorte venant à échéance après novembre 2018, tend à améliorer la pertinence de la comparaison entre l'indicateur de performance et le MSCI ACWI, dès lors que ce dernier est composé entièrement d'actions.

L'acquisition définitive des PSU est déterminée selon les règles suivantes, à la fin de la période de référence de quatre ans.

Si la performance de l'ANAVPS sur la période de référence de quatre ans :

- i dépasse la performance du MSCI ACWI de 4% sur cette même période, 100% des PSU attribuées à un bénéficiaire (le « Nombre Maximum de PSU ») seront définitivement acquis par ce dernier;
- ii dépasse la performance du MSCI ACWI sur cette même période dans une mesure comprise entre 0% et 4%, le

nombre de PSU définitivement acquises par un bénéficiaire variera de façon linéaire entre environ 20% du Nombre Maximum de PSU attribuées à ce dernier (le « Nombre Cible de PSU ») et 100% du Nombre Maximum de PSU attribuées à ce dernier;

- est égale à la performance du MSCI ACWI sur cette même période, le Nombre Cible de PSU attribuées à un bénéficiaire sera définitivement acquises par ce dernier;
- est inférieure à la performance du MSCI ACWI sur cette même période, aucune PSU attribuée ne sera acquise définitivement.

Le montant en espèces payé en cas de validation du test de performance est égal au nombre de PSU définitivement acquises multiplié par la somme de :

- (i) la NAVPS telle qu'elle ressort des comptes consolidés audités à la fin de la dernière année de la cohorte de quatre ans ; et
- (ii) la somme des dividendes bruts par action payés par la Société sur la même période.

Le LTIP implique que, si la performance de l'ANAVPS est inférieure à celle de l'indice de référence, la rémunération variable (LTIP) du CEO et des autres membres du Comité Exécutif sera nulle. Ce cas de figure s'est présenté en 2017.

3.2 Test de performance pour la cohorte 2015-2018

Le test de performance pour l'exercice 2018 a été réalisé sur les quatre années précédentes, à savoir la cohorte 2015-2018 (période comprise entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018). Le nombre de PSU octroyées à chaque membre du Comité Exécutif était le suivant :

Membre du Comité Exécutif	Nombre Maximum de PSU	Nombre Cible de PSU
Harold Boël	6.902	1.631
Victor Casier	6.135	1.450
Xavier Coirbay	6.135	1.450
Wauthier de Bassompierre	6.135	1.450
François Gillet	6.135	1.450
Edward Koopman	6.135	1.450

Le test de performance sur la cohorte 2015-2018 a été effectué au début de l'exercice 2019, sur base de la performance de l'ANAVPS lors de cette cohorte vis-à-vis de la performance sur la même cohorte du MSCI ACWI.

Le résultat de ce test de performance, tenant compte de l'adaptation du test de performance applicable à toutes les PSU venant à échéance après novembre 2018 décrite ci-dessus, se présente comme suit :

(1) Le nombre de PSU attribuées aux autres membres du Management Group a été déterminé en fonction de leurs responsabilités.
(2) Pour les exercices 2016 et 2017, le test de performance est basé sur les fonds propres retraités conformément à la norme IAS 28, §18, comme plus amplement décrit à la Section 14, point 1.2 du présent Rapport annuel. Pour l'exercice 2015, le test de performance est basé sur l'Actif Net Réévalué, à savoir les fonds propres consolidés ajustés afin de refléter la juste valeur des sociétés mises en équivalence.
(3) NDEEWN Index.

Année	ANAVPS(t-1) (en EUR)	Dividende brut de l'exercice(en EUR)	ANAVPS(t) (en EUR)	Performance de l'ANAVPS	Performance du MSCI ACWI
2015	135,13	2,28	152,45	14,7%	8,8%
2016	152,12	2,45	154,53	3,7%	11,1%
2017	154,32	2,56	166,63	9,7%	8,9%
2018	166,40	2,67	188,94	15,3%	-4,8%
Performance annualisée sur la cohorte 2015-2018				10,6%	5,8%

Comme indiqué dans le Rapport annuel 2017, la performance annualisée du MSCI ACWI sur la cohorte 2014-2017 était de 11,8%, alors que la NAVPS n'avait progressé que de 10,7% sur la même période⁽¹⁾. Par conséquent, aucune des PSU attribuées pour la cohorte 2014-2017 n'a été acquise définitivement pour cette cohorte et ni le CEO, ni les autres membres du Comité Exécutif n'ont perçu de rémunération variable au titre du LTIP pour l'exercice 2017.

En revanche, comme indiqué dans le tableau précédent, la performance annualisée du MSCI ACWI sur la cohorte 2015-2018 était de 5,8%, alors que l'ANAVPS a progressé de 10,6% sur la même période (la performance de l'ANAVPS était supérieure de plus de 4% par rapport à la performance du MSCI ACWI). Le Nombre Maximum de PSU attribuées au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif tels que repris dans le tableau ci-dessus a donc été acquis définitivement par ces derniers. La rémunération brute variable perçue par le CEO et les autres membres du Comité Exécutif à la suite de cette acquisition définitive des PSU est mentionnée aux points 5. et 6. ci-après.

4. Rémunération et autres avantages accordés par la Sofina aux Administrateurs de la Société en leur qualité de membre du Conseil en 2018

Les montants indiqués dans le tableau suivant, calculés en application des points 1. et 2. de la présente Section représentent des rémunérations brutes avant retenue des charges fiscales. Ces rémunérations sont attribuées au cours de l'exercice, proportionnellement à la durée du mandat exercé par chaque Administrateur durant l'exercice social 2018 et à sa participation aux Comités du Conseil. Aucun avantage quelconque ne s'y ajoute, à l'exception pour les Administrateurs venant de l'étranger qui le demandent, du remboursement des frais, principalement de transport et logement, occasionnés par leur participation aux réunions du Conseil et des Comités. Les Administrateurs non Exécutifs ne reçoivent pas de rémunération autre que les tantièmes forfaitaires, à l'exception du Président qui perçoit une rémunération annuelle fixe de 150.000 EUR. Ni les Administrateurs non-Exécutifs, ni le Président ne se voient attribuer des options sur actions.

Les jetons de présence aux réunions des Comités du Conseil sont fixés par séance à 3.500 EUR pour les présidents des

Comités et 2.500 EUR pour les autres membres. Ils sont prélevés sur l'enveloppe globale des tantièmes avant répartition de ceux-ci entre les Administrateurs.

Administrateurs	Total (en EUR)
Harold Boël (CEO)	-
Nicolas Boël	112.647,91
Laura Cioli ⁽²⁾	79.160,11
Laurent de Meeûs d'Argenteuil	117.647,91
Jacques Emsens	125.147,91
Dominique Lancksweert (Vice-président)	177.721,86
Anja Langenbucher ⁽³⁾	79.160,11
Robert Peugeot	129.147,91
Hélène Ploix ⁽⁴⁾	45.487,79
Analjit Singh	115.147,91
Michèle Sioen	130.647,91
Catherine Soubie ⁽⁵⁾	79.160,11
Charlotte Strömberg	120.147,91
Michel Tilmant	125.147,91
Sir David Verey CBE ⁽⁶⁾ (Président)	235.295,81
Guy Verhofstadt	122.647,91
Gwill York ⁽⁷⁾	84.160,11
Total:	1.888.477,09

5. Rémunération du CEO en 2018

Il n'existe pas au sein de la Sofina de « représentant principal » d'une quelconque catégorie dans le Comité Exécutif. Le seul Administrateur Exécutif est Harold Boël, CEO, qui a le statut social d'indépendant.

La rémunération individuelle brute du CEO pour les prestations de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	Harold Boël	
Montants (en milliers EUR)	2018	2017
Rémunération brute fixe	555	542
Rémunération brute variable/LTIP	1.410	0
Assurance groupe, hospitalisation et soins de santé ⁽⁸⁾	111	107
Avantages en nature	3	5

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Les plans de pension en vigueur dans la Société, du type « but à atteindre » et « contributions définies », sont les mêmes pour l'ensemble du Comité Exécutif. La Société a offert en 2018 la

(1) L'ajustement de la NAVPS décrite au point 3.1 ci-dessus n'était pas d'application pour la cohorte 2014-2017.

(2) Depuis le 3 mai 2018.

(3) Depuis le 3 mai 2018.

(4) Expiration de mandat le 3 mai 2018.

(5) Depuis le 3 mai 2018.

(6) Ce montant ne comprend pas sa rémunération fixe annuelle de 150.000 EUR.

(7) Depuis le 3 mai 2018.

(8) Le montant relatif à 2017 n'inclut pas les primes pour l'assurance hospitalisation et soins de santé.

possibilité à son personnel de souscrire à un plan type « cash balance », en remplacement du plan de pension existant « but à atteindre ». Ce changement interviendra à partir du 1^{er} janvier 2019 et sera par conséquent présenté dans le Rapport annuel 2019.

Les avantages en nature représentent les avantages liés aux voitures de société et aux aspects mobilité, ainsi que les interventions dans les outils de communication.

6. Rémunération des membres du Comité Exécutif en 2018

Le montant global de la rémunération et des autres avantages accordés en 2018 par la Sofina et/ou ses filiales luxembourgeoises aux six membres du Comité Exécutif peut être ventilé comme suit:

Montants (en milliers EUR)	Comité Exécutif	
	2018	2017
Rémunération brute fixe ⁽¹⁾	2.511	2.280
Rémunération brute variable/LTIP	8.671 ⁽²⁾	0 ⁽³⁾
Assurance groupe, hospitalisation et soins de santé ⁽⁴⁾	711	620
Avantages en nature ⁽⁵⁾	70	35

Les rémunérations brutes fixes et variables mentionnées ci-dessus sont soumises aux charges sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Les plans de pension en vigueur dans la Société, du type « but à atteindre » et « contributions définies », sont les mêmes pour l'ensemble du Comité Exécutif. Comme indiqué ci-dessus, la Société a offert en 2018 la possibilité à son personnel de souscrire à un plan type « cash balance » en remplacement du plan de pension « but à atteindre ». Ce rempla-

cement éventuel sera présenté dans le Rapport annuel 2019. Les avantages en nature représentent les avantages liés principalement aux voitures de société et aux aspects mobilité ainsi que les interventions dans les outils de communication.

7. Nombre et caractéristiques principales des actions, options sur actions, PSU ou autres droits d'acquérir des actions, attribués au cours de l'exercice 2018 pour l'ensemble des membres du Comité Exécutif

7.1 Options sur actions attribuées dans le cadre du Stock Option Plan

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a attribué au cours de l'exercice 2018, un total de 77.000 options sur actions Sofina. Comme indiqué ci-dessus, le nombre total d'options sur actions attribuées au CEO a diminué par rapport à l'exercice précédent tandis que ce nombre a augmenté pour les autres membres du Comité Exécutif.

Aucun membre du Comité Exécutif ne s'est vu attribuer d'actions ou de droits d'en acquérir, autres que des options sur actions offertes en application de la loi du 26 mars 1999.

Le prix d'exercice des options sur actions correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des 30 jours précédant l'offre et celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Les attributions d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants.

Options sur actions attribuées aux membres du Comité Exécutif en 2018

Membre du Comité Exécutif	Nombre	Date de l'offre	Date de 1 ^{er} exercice	Date d'échéance	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël (CEO)	22.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2028	175,67
Victor Casier	11.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2028	175,67
Xavier Coirbay	11.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2028	175,67
Wauthier de Bassompierre	11.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2026	175,67
François Gillet	11.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2028	175,67
Edward Koopman	11.000	29/11/2018	01/01/2022	28/11/2028	175,67

Nombre de PSU attribuées aux membres du Comité Exécutif en 2018 (cohorte 2018-2021)

Membre du Comité Exécutif	Nombre Maximum de PSU	Nombre Minimum de PSU	Date d'acquisition définitive
Harold Boël (CEO)	6.908	1.305	31/12/2021
Victor Casier	6.140	1.160	31/12/2021
Xavier Coirbay	6.140	1.160	31/12/2021
Wauthier de Bassompierre	6.140	1.160	31/12/2021
François Gillet	6.140	1.160	31/12/2021
Edward Koopman	6.140	1.160	31/12/2021

(1) Le montant relatif à 2018 comprend les rémunérations perçues par les membres du Comité Exécutif liées à la fonction d'administrateur délégué d'une société luxembourgeoise du groupe Sofina. Ces rémunérations, qui représentent un montant total de 108.000 EUR, ne sont pas comprises dans le montant relatif à 2017.

(2) Ce montant comprend le pécule de vacances sur rémunération variable, à l'exception du bonus collectif. Le montant total relatif à 2018 comprend également le bonus collectif d'un montant de 2.850 EUR alloué à chaque membre du Comité Exécutif (sauf le CEO) au titre de bonus collectif décrit au point 2. ci-dessus.

(3) Ce montant ne comprend pas le montant de 2.400 EUR alloué à chaque membre du Comité Exécutif (sauf le CEO) au titre de bonus collectif relatif à l'exercice 2017. Aucun pécule de vacances sur rémunération variable n'a été attribué pour 2017 dès lors qu'aucune rémunération variable n'a été attribuée.

(4) Le montant relatif à 2017 n'inclut pas les primes pour l'assurance hospitalisation et soins de santé.

(5) Ce montant ne comprend pas le logement de fonction à Bruxelles mis à disposition d'un membre du Comité Exécutif résidant à l'étranger. Le montant relatif à 2018 inclut les cotisations sociales sur avantages de toute nature payables à l'INASTI. Ce montant n'est pas compris dans le montant relatif à 2017.

7.2 Performance Share Units attribuées dans le cadre du Long Term Incentive Plan

Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a attribué au cours de l'exercice 2018, un total de 37.608 PSU (repris ci-dessous dans la colonne intitulée « Nombre Maximal de PSU») aux membres du Comité Exécutif pour la cohorte 2018-2021⁽¹⁾. La répartition des PSU entre le CEO et les autres membres du Comité Exécutif a été calculée selon le principe repris au point 3.1 ci-dessus. Ces PSU ne seront définitivement acquises et ne donneront par conséquent droit au paiement d'un montant en espèces qu'en cas de validation du test de performance à la fin de la cohorte pour laquelle elles ont été attribuées, à savoir le 31 décembre 2021.

8. Nombre et caractéristiques principales des options sur actions exercées ou venues à échéance en 2018

Le tableau ci-dessous détaille pour chaque membre du Comité Exécutif, le nombre d'options exercées ainsi que leur date et prix d'exercice. Le prix d'exercice des options correspond au plus bas de la moyenne des cours de clôture des

30 jours précédant l'offre et celui de la veille de l'offre, conformément aux prescrits de la loi du 26 mars 1999.

Les exercices d'options ont fait l'objet de déclarations par les intéressés, sous leur responsabilité, auprès de la FSMA, en application des prescrits légaux relatifs aux transactions de dirigeants. Aucune option sur actions Sofina octroyée aux membres du Comité Exécutif n'est venue à échéance en 2018 sans avoir été exercée.

9. Indemnités de départ, départ éventuel et droit de recouvrement

Aucune indemnité quelconque de départ, que ce soit sur une base conventionnelle ou statutaire, n'est prévue, à l'échéance du mandat des Administrateurs non Exécutifs, du CEO, ainsi qu'en ce qui concerne les autres membres du Comité Exécutif, à la fin de leur contrat de travail, que ce départ soit volontaire, contraint, anticipé ou à son terme normal.

Il n'existe pas de droit au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'information financière erronée.

Membre du Comité Exécutif	Nombre	Date d'exercice	Prix d'exercice (en EUR)
Harold Boël (CEO)	30.000	10/09/2018	66,10
	30.000	10/09/2018	70,50
Xavier Coirbay	7.500	23/01/2018	85,96
Victor Casier	2.000	02/02/2018	78,40
	2.250	25/04/2018	85,96
	1.250	12/11/2018	85,96
Wauthier de Bassompierre	2.500	16/04/2018	78,40
	7.500	14/04/2018	85,96
François Gillet	2.500	16/04/2018	59,01
	5.000	30/04/2018	64,85
	5.000	10/09/2018	80,65

(1) Le Nombre Maximum de PSU attribuées aux membres du Comité Exécutif relatives (i) à la cohorte 2016-2019 était de 37.557 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2019) et (ii) à la cohorte 2017-2020 était de 37.607 (ces PSU seront définitivement attribuées en cas de validation du test de performance au 31 décembre 2020).

SOFINA

Purpose & Patience

SOFINA | Société anonyme

Siège social

Rue de l'Industrie, 31 | B-1040 Bruxelles

Tél.: (+32) 2 551 06 11

Fax: (+32) 2 513 96 45

Numéro d'entreprise

0403 219 397

info@sofinagroup.com | www.sofinagroup.com

N°	BE 0403.219.397	C 10
----	-----------------	------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

Etat des personnes occupées

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	40,1	24,8	15,3
Temps partiel	1002	4,5		4,5
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	43,9	24,8	19,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	67.828	41.777	26.051
Temps partiel	1012	5.605		5.605
Total	1013	73.433	41.777	31.656
Frais de personnel				
Temps plein	1021	19.788.404	13.998.204	5.790.200
Temps partiel	1022	1.435.828		1.435.828
Total	1023	21.224.232	13.998.204	7.226.028
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	64.905	36.519	28.386

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	40,9	22,4	18,5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	67.120	37.662	29.458
Frais de personnel	1023	9.252.128	6.022.689	3.229.439
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	61.852	34.350	27.502

N°	BE 0403.219.397	C 10
----	-----------------	------

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	40	4	43,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	37	4	40,4
Contrat à durée déterminée	111	3		3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	25		25
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	4		4
de niveau supérieur non universitaire	1202	6		6
de niveau universitaire	1203	15		15
Femmes	121	15	4	18,4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	5		5
de niveau supérieur non universitaire	1212	5	2	6,6
de niveau universitaire	1213	5	2	6,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	14	2	15,8
Employés	134	25	2	26,6
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,1	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	228	
Frais pour l'entreprise	152	8.216	

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	12		12
210	5		5
211	7		7
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	10	1	10,8
310	4	1	4,8
311	6		6
312			
313			
340	3	1	3,8
341			
342			
343	7		7
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	16	5811	16
Nombre d'heures de formation suivies	5802	582	5812	451
Coût net pour l'entreprise	5803	95.735	5813	57.393
dont coût brut directement lié aux formations	58031	87.791	58131	53.304
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	7.944	58132	4.089
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'entreprise	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	2	5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842	1.322	5852	950
Coût net pour l'entreprise	5843	14.341	5853	11.429